

Sommaire

Le rapport développement durable, observatoire de la collectivité	2
Transitions vers le développement durable :	3
Les indicateurs	4
1. Transition bas carbone	8
Performance environnementale des bâtiments	11
Plan de mobilité	14
Achats durables	16
Mobilités durables	18
2. Politiques foncières	21
3. Biodiversité et ressource en eau	24
4. Projet alimentaire territorial	27
5. Vulnérabilités sociales et environnementales	30
Précarité énergétique	30
Précarité mobilité	31
Précarité alimentaire	32
Transition écologique des établissements sociaux	34
6. Culture et développement durable	35

Le rapport développement durable, observatoire de la collectivité

Le Code de l'environnement expose dans son article L110-1 que « les espaces, les ressources et les milieux naturels font partie du patrimoine commun de la nation, ...et que leur préservation est d'intérêt général et concourt à l'objectif de développement durable ». Il précise que cet objectif est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

L'article 5 de la loi du 4 août 2021 « loi de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales » a introduit l'Agenda 2030 comme cadre de référence du présent rapport sur la situation du développement durable (RSDD). L'évaluation de ce programme universel du développement durable adopté il y a 8 ans par l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelle en 2023, à mi-chemin de la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 que la tendance à l'amélioration constatée dans les premières années peine à se maintenir. Au contraire, en raison des crises sanitaires et politiques récentes, nous sommes encore plus éloignés des objectifs qu'il y a quatre ans.

En France, la déclinaison de l'Agenda 2030 a été inscrite dans la feuille de route nationale, également évaluée chaque année.



Evaluation des politiques et du fonctionnement de la collectivité

Le Rapport sur la situation du développement durable (RSDD) a vocation à faire le bilan de la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation.

Il doit rechercher une analyse de l'impact des actions, des politiques et programmes de la collectivité au regard des référentiels de développement durable, ainsi que l'identification des options stratégiques retenues par la collectivité pour les années à venir, et leur traduction budgétaire.

Transitions vers le développement durable

. En 2022 notre collectivité a souhaité définir un périmètre pour animer et structurer le suivi et l'évaluation de certains projets ou démarches de transformation de son action, stabilisé sur la durée de la mandature.



Ce périmètre constitue le socle à partir duquel construire et enrichir chaque nouvelle édition du rapport ; l'analyse détaillée suit donc la structure de ces 5 enjeux dans les fiches qui suivent :

- Transition bas carbone
- Politiques foncières
- Biodiversité et ressource en eau
- Projet alimentaire territorial
- Vulnérabilités sociales et environnementales

La contribution au développement durable peut aussi s'inscrire dans une approche globale à l'échelle d'une politique publique. C'est l'exemple de la lecture publique présenté dans ce rapport.

Les indicateurs

Les indicateurs d'éco-responsabilité ont pour finalité de renseigner sur les modes de fonctionnement, les politiques d'achat de travaux, de services ou de prestations confiées à des tiers. Ils sont recueillis à partir des données de gestion courante, et comparés dans la durée pour traduire concrètement les changements opérés dans le fonctionnement de la collectivité.

Chaque fois que possible, ces indicateurs sont rapprochés des objectifs définis par la loi ou issus de références nationales, ou bien de ceux que la collectivité s'est donnée.

Depuis 2018, le Département d'Ille-et-Vilaine publie une sélection de ces objectifs et indicateurs dans son rapport développement durable.

Ils seront revus en 2024 pour se conformer au nouveau modèle des cinq enjeux.

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
Achats	Nombre de marchés réalisés dans l'année	674 marchés	857 marchés	723 marchés
Concerne tous les marchés de la collectivité 	Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAPD) 2015-2020 : 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale	9 % en nombre de marchés	9,5% en nombre	11 % en nombre
	PNAPD 2022-2025 : 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale d'ici 2025			
	PNAPD 2015-2020 : 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale PNAPD 2022-2025 : 100 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale d'ici 2025	20 % en nombre de marchés	25% en nombre	25,5 % en nombre

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
Papier	Diminuer de 30% la consommation de papier bureautique d'ici 2020 (année de référence 2015 : 66,115 tonnes) Tonnage de papier bureautique acheté par la collectivité (LTECV_article 79)	+ 17% 77,6 tonnes	-35% 43 tonnes	-50% 33,285 tonnes
Papier	Tonnage de documents de communication concernés par la contribution CITEO	283 tonnes	310 tonnes	358.19 tonnes
	Tonnage de papier collecté pour le recyclage	44 tonnes	38 tonnes	68 tonnes
Construction	Au moins 10% (puis 20% à partir de 2020) de la masse des matériaux utilisés dans les couches de surface des routes sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte _ article 79)	Entretien des routes 20 %	Entretien des routes 20 %	Entretien des routes 20,5 %
Énergie (électricité, gaz naturel, réseau de chaleur, fioul, bois, gaz propane) 	Consommations d'énergie des bâtiments départementaux			
	- non corrigées du climat	61 454 MWh	74 998 MWh	62 382 MWh ⁽²⁾
	- corrigées du climat (année de référence 2013) C'est-à-dire avec prise en compte de la rigueur hivernale	78 043 MWh Superficie des bâtiments en augmentation	84 979 MWh Superficie des bâtiments en augmentation	78 536 MWh ⁽²⁾

⁽²⁾ À partir d'octobre 2022, mise en place du plan de sobriété énergétique. La consommation de gaz est en baisse de 10 000 MWh par rapport à 2021 dont 6 000 MWh pour les collèges. Arrêt de l'ouverture des fenêtres avec le COVID.

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
Énergie renouvelable 	Part des énergies renouvelables consommées par le Département d'Ille-et-Vilaine C'est-à-dire % de la consommation totale par les bâtiments du Département	Réseau de chaleur 7,85% Bois 0,88%	Réseau de chaleur 8,14% Bois 1,01%	Réseau de chaleur 8,8% Bois 1,02%
	Quantité d'énergie renouvelable produite par le Département en kWh (en revente seulement)	31 785 kWh	29 564 kWh	30 477 kWh
Mobilité 	nombre de bénéficiaires de l'indemnité sur les abonnements en transport collectifs, et nombre de mois d'indemnité de transport versés y compris personnes en service civique et stagiaires d'école	549 bénéficiaires soit 3 683 mois	286 bénéficiaires Soit 1 540 mois	376 bénéficiaires
	Nombre de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo, et nombre de mois d'indemnité versés Mis en place au 1 ^{er} septembre 2018	152 bénéficiaires	/	/
	Nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durable (vélo et co-voiturage) Mis en place au 1 ^{er} septembre 2021	/	273 bénéficiaires, soit 1 918 mois dont 52 co-voitureurs et 217 cyclistes*	268 bénéficiaires
Insertion	Maintenir les 70 000 heures de travail annuel en insertion <i>(SPASER 1 – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)</i>	84 375 heures	106 099 heures	88 813 heures

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
	Faciliter l'emploi des bénéficiaires du RSA, soit 50% des mises en emploi réalisées <i>(SPASER 1)</i>	369 personnes dont 39% de bénéficiaires du RSA	418 personnes dont 30% de bénéficiaires du RSA	324 personnes dont 34% de bénéficiaires du RSA
	Lors du renouvellement des flottes automobiles de plus de vingt véhicules automobiles, l'achat de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques ou à faibles émissions de CO2 et de polluants de l'air) se fera dans une proportion minimale de 20% pour les collectivités territoriales pour les parcs dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes. <i>(loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte LTECV_article 37)</i>	22 véhicules électriques + 1 hybride rechargeable achetés Soit 36% des véhicules <3.5 tonnes achetés en 2020	20 véhicules électriques achetés Soit 62.5% des véhicules < 3.5 tonnes achetés en 2021	38 véhicules électriques achetés Soit 57,6 % des véhicules < 3.5 tonnes achetés en 2022

⁽¹⁾ En 2019, le passage du grammage de papier classique de 70 g au papier recyclé de 80gr équivaut à 14% d'augmentation. Ceci explique la diminution moins importante par rapport à l'année de référence (2015).

⁽²⁾ Activation du plan de sobriété énergétique à partir d'octobre 2022. La consommation de gaz a diminué de 10 000 MWh par rapport à 2021, dont 6 000 MWh pour les collèges, constat à rapprocher de l'arrêt des mesures sanitaires contre la Covid (ouverture des fenêtres).

*données provisoires

Obligation légale

Objectif défini par le Département

1. Transition bas carbone

TRANSITION BAS CARBONE

Élue référente : Emmanuelle Rousset (vice présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la transition écologique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la coordination des politiques transversales)

Services référents : pôle Dynamiques territoriales, direction de la Transformation écologique



Projet de mandature

« Le Département contribuera à la bataille pour le climat en faisant prendre à son patrimoine le tournant d'une performance environnementale maximale. Il s'agira de répondre au double enjeu de participation à l'effort collectif pour une réduction drastique des émissions carbone et d'être exemplaire pour encourager nos partenaires à suivre le même chemin.

Au-delà de la mise en application des réglementations nationales, nous porterons une ambition supplémentaire tant pour les nouvelles constructions que pour les opérations de maintenance du bâti existant avec un haut degré d'exigence de performance environnementale. Nous soutiendrons l'innovation technique en privilégiant les technologies propres. Nous utiliserons le levier de la politique des achats pour encourager les productions renouvelables ou durables.

Le Département se mobilisera pour :

- Répondre aux enjeux environnementaux en étant exemplaire dans la gestion de son patrimoine bâti ;
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre. »

Parties Prenantes

- . Toutes les directions et services de la collectivité
- . Collectivités locales bénéficiaires des dispositifs de solidarité territoriale.

Données clés

- . Bilan GES de la collectivité en 2021 : 64 000 tCO₂e

Enjeu budgétaire dans les politiques départementales

Toutes dépenses d'énergie 2022 : 8,186 M€ TTC, 53% de ces dépenses financent des énergies dont le contenu carbone dépasse 100 gCO₂e par kWh.

Réalisations

1) Le respect de l'obligation de réaliser un bilan et d'adopter un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le code de l'Environnement prévoit que le Département est tenu d'établir tous les 3 ans un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences », ainsi qu'un plan de transition pour réduire ces émissions qui présente les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.

Depuis 2011, le Département réalise régulièrement le bilan de ses émissions, et il a ainsi progressivement intégré la réduction de l'impact environnemental de ses activités dans son fonctionnement (par des techniques de voirie innovantes, la gestion de l'énergie dans les bâtiments, etc.).

Le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) (2021) s'élève à 64 000 tCO₂e et sert de référence pour le plan de transition bas carbone adopté par délibération de l'Assemblée départementale en juin 2023. Ce plan a pour ambition de franchir un cap ; il fixe **l'objectif de réduire ces émissions de 25 % entre 2021 et 2028**, et sa déclinaison sectorielle pour les activités

départementales. Cet objectif devra être pris en considération dans l'ensemble des décisions stratégiques de la collectivité.

Le **nouveau programme** du plan de transition 2021-28 comporte 17 actions qui organisent et renforcent les activités de décarbonation en développant la gouvernance et l'évaluation, l'animation et la sensibilisation des personnels à la question climatique, les choix énergétiques, la construction l'entretien et l'usage des bâtiments, les déplacements bas-carbone, les achats, la construction et la gestion de la voirie.

2) **Gouvernance**

Un **comité de coordination bas-carbone** a été installé en août 2023 afin de partager les réflexions, les projets et démarches entreprises par chaque direction pour répondre à l'objectif global de réduction.

3) **Le budget carbone**

Une activité nouvelle de développement d'un budget carbone est en construction : l'objectif est de programmer et piloter dans une logique pluriannuelle, la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour respecter la trajectoire adoptée par la collectivité et intégrer l'évaluation des émissions de GES dans les processus de décision, par exemple d'évaluer a priori l'opportunité d'un projet au regard de son coût carbone. Un emploi a été créé et pourvu à cette fin (septembre 2023).

4) **Accompagner les politiques climat du territoire**

. La nouvelle politique départementale de mobilités durables

Le Département s'est fixé pour orientation de structurer sur son territoire une offre de mobilités accessibles et bas-carbone. Après l'achèvement des grands axes routiers permettant aux habitants de disposer d'un réseau structurant, l'enjeu est de promouvoir des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, via :

- . la contractualisation avec les intercommunalités à travers des pactes de mobilités locales,
- . le réseau vélo départemental en continuité et en cohérence avec les infrastructures existantes et dans un souci de préservation de la biodiversité, et de permettre l'articulation des différentes mobilités en favorisant l'intermodalité,
- . l'aménagement d'aires dédiées au covoiturage avec des bornes de chargement électrique et des parkings vélos sécurisés.

(Voir la fiche Mobilités durables)

. Les nouveaux dispositifs de solidarité territoriale

- Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats départementaux de solidarité territoriale, le plafond des aides départementales à l'investissement, peut atteindre 50% du coût d'opérations relatives :
 - . à l'habitat, pour la rénovation énergétique de logements sociaux conventionnés (restructuration / adaptation au changement climatique en améliorant le confort d'été) avec un gain de 2 étiquettes énergétiques minimum,
 - . aux mobilités durables dans le cas de pactes de mobilité intégrant des projets de rayonnement intercommunal dans une logique de continuité d'itinéraire, ou de réseau intercommunal d'infrastructures de mobilité.
 - Ce taux de subvention peut être majoré de 10% si le projet respecte les 2 critères de sobriété foncière et de moindre impact environnemental et s'il atteint au moins l'une des 3 cibles suivantes : Biodiversité et eau, Solidarité et engagement citoyen, et Bâtiment exemplaire
- La notion d'exemplarité du bâtiment s'appuie sur l'intégration de principes innovants de construction ou de fonctionnement, qui peuvent concerner, par exemple :
- . le recours à des matériaux biosourcés, locaux ou issus de l'économie circulaire,
 - . le réemploi de matériaux de construction, éventuellement issus du bâtiment existant avant démolition,

. la conception d'un ensemble de constructions, d'un équipement à énergie positive et à faible empreinte environnementale, à coût économique maîtrisé.

Gouvernance :

- . Elue délégataire
- . Comité de coordination bas carbone transversal élu-es / directions (finances, achats, routes, bâtiements, déplacements, solidarités humaines et territoriales)

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Transversalité de la gouvernance, anticipation avec le budget carbone.

Perspectives

Le prochain Beges portera sur l'année 2024. Il permettra d'établir un premier bilan du plan de transition. L'analyse de l'impact du programme de réduction des émissions et son pilotage en vue d'atteindre l'objectif des -25% constitueront des priorités de l'année à venir.

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



Les fiches qui suivent détaillent la transition bas-carbone de la collectivité :

- . La performance environnementale des bâtiments,
- . Le plan de mobilité,
- . Achats durables : le Spaser 2,
- . Mobilités durables (territoire).

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Élu.e.s référent.e.s : Frédéric Martin, élu en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jeanne Larue, vice-présidente en charge de l'éducation (collèges)
Services référents : pôle construction et logistique, direction des bâtiments, services construction des agences



Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour répondre aux enjeux environnementaux en étant exemplaire dans la gestion du patrimoine bâti, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Structurer et mettre en application une grille de critères stricts pour la construction des nouveaux bâtiments visant à respecter l'objectif de neutralité carbone ...
- Installer des panneaux solaires sur tous les bâtiments ... et développer des contrats privilégiant la consommation d'énergies renouvelables
- Réaménager le site de Beaugard, ..., reflétant notre engagement en faveur de la transition écologique et de la solidarité sociale et territoriale
- Livrer, à Melesse, le premier collège à énergie positive dans le département, ...
- Gérer le patrimoine départemental de façon à ce que sa construction, son entretien et sa rénovation répondent aux enjeux de la transition écologique : ...

Enjeu budgétaire

Dépenses de fonctionnement 2022 : 12,2 M€

Dépenses d'investissement : 49,3 M€

Le nouveau collège de Melesse : une construction neuve de grande qualité environnementale

Mis en service à la rentrée 2023, ce bâtiment est caractérisé par :

- . un besoin bioclimatique faible grâce à : une faible déperdition de chaleur (isolation performante), un préau qui limite les apports solaires d'été, un dispositif de ventilation naturelle qui limite le besoin de refroidissement et une utilisation optimale de la lumière naturelle,
- . une faible empreinte environnementale de par son ossature bois (stockage de carbone optimisé, faible inertie thermique), et grâce à l'utilisation de matériaux locaux : bois de bardage provenant de Combourg,
- . la production d'énergie photovoltaïque autoconsommée avec revente du surplus : 800 m² de panneaux solaires susceptibles de produire environ 170 MWh à l'année,
- . une chaufferie bois qui alimente également une salle multifonctions communale,
- . une cour qui sera à court terme en partie enherbée et arborée, et 1 300 m² de toitures végétalisées.

Ce projet a été intégré à l'observatoire expérimental E+C- en anticipation de la réglementation RE2020 et aidé par l'Ademe ; son bilan carbone est attendu fin 2023 ; les performances énergétiques de ce nouveau bâtiment feront l'objet d'une attention particulière dans les prochaines années.

Rénovations et restructurations

13 projets de rénovation énergétique ou de restructuration avec un volet rénovation énergétique sont en préparation au stade de la programmation ou des études ; ils concernent très majoritairement les collèges (11 établissements). Ces opérations visent le niveau BBC rénovation.

Les étapes de leur programmation intègrent de nouveaux points de vigilance :

- . la sobriété foncière (réduction de la surface des parcelles acquises, limitation de l'emprise au sol),
- . la rénovation urbaine : acquisition et réaménagement de parcelles déjà artificialisées,

. la désimperméabilisation des surfaces des cours des collèges (retrait des enrobés bitumineux), pour les aménager (végétalisation), redéfinir leurs usages (mixité filles-garçons, éducation à la nature) et éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain dans un logique d'adaptation au changement climatique.

Démarche de mise en conformité au 'décret tertiaire'

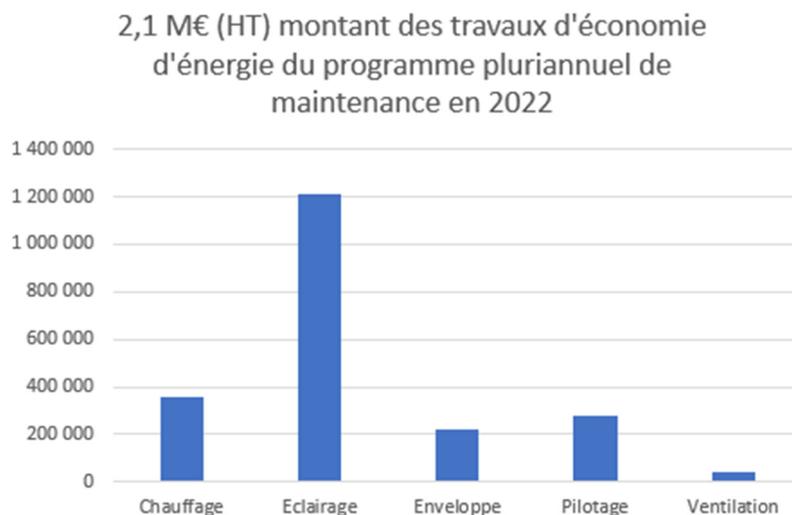
Tous les bâtiments dont la surface de plancher dépasse les 1000 m² ont été enregistrés sur la plateforme nationale Operat ; cela concerne 88 bâtiments (dont une majorité de collèges). L'étape à venir devra permettre de formaliser la planification des opérations.

La maintenance des bâtiments

Un nouveau marché de maintenance multitechnique a été signé en début d'année 2023, pour la période 2023-26. Il comporte un volet de préparation à un futur contrat de performance énergétique (qui va permettre de réaliser les études, et la mise en place préalables d'équipements spécifiques).

Le bilan des opérations de maintenance 2022

Ces travaux génèrent des économies d'énergie (et alimentent le plan de sobriété) : ci-dessous le bilan 2022 : 31 opérations.



Les moyens humains nécessaires aux activités de **maîtrise des consommations d'énergie** sont renforcés ; 3 nouveaux agents sont recrutés ou en cours de recrutement :

- pour le suivi des données, l'évaluation des performances des travaux et le suivi de la gestion de l'eau (économe de flux),
- pour le pilotage, les réglages des systèmes, et une meilleure interface avec les équipes de maintenance-exploitation dans les collèges ainsi qu'avec le prestataire de la maintenance multitechnique (2 agents).

Progression des énergies renouvelables : réseaux de chaleur, électricité verte, production photovoltaïque

Deux chaudières bois départementales sont mutualisées dans des mini réseaux de chaleur pour alimenter des bâtiments communaux à Guipry et à Melesse.

Changement pour des sources bas carbone : connexion aux réseaux de chaleur. Exemple : le Collège de Liffré est désormais alimenté par le réseau biomasse de la communauté de communes de Liffré-Cormier-Communauté (qui alimentera à terme 9 bâtiments), ce qui va générer une réduction des émissions de GES importante (entre 50 et 100 tCO₂e à l'année pour un collège).

Il est indispensable d’agir sur les usages pour réduire les consommations d’énergie :

. Concernant le parc de bâtiments hors collèges, le **plan de sobriété** 2022-23 a permis de réduire les émissions de la collectivité de 511 tCO2e, soit environ 5% des émissions des bâtiments, et d’économiser 8% des dépenses énergétiques (884 000 €).

. Concernant les collèges, le challenge national Cube’s permet de réaliser des économies d’énergies significatives : **de l’ordre de 10% sur un an** sans travaux complémentaires, soit une économie moyenne d’environ 5 600 € pour un collège. Au regard des enjeux environnementaux, éducatifs et économiques, le Département s’est engagé dans le Challenge Cube.s avec **8 collèges volontaires**. Dans ce cadre des ressources spécifiques sont mises à disposition des établissements telles que caméra thermique, wattmètres, enregistreur de température/CO2/humidité ou encore guides, affiches et supports de communication.

Le projet est copiloté en transversalité par les directions Bâtiments et Education.

Perspectives

La nouvelle stratégie immobilière de la collectivité en cours d’élaboration intégrera la réduction des émissions de GES ainsi que la feuille de route pour l’énergie, l’eau, la biodiversité, les matériaux renouvelables.

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable

13 	<i>ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS</i>
---	--

PLAN DE MOBILITE

Élue référente : Laurence Roux (Ressources humaines et dialogue social, moyens généraux)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des moyens généraux - pôle ressources humaines, direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles



Projet de mandature 2022-2028

- Atteindre 80 % de véhicules propres lors du renouvellement des flottes de véhicules du Conseil départemental pour lesquelles l'option technique est accessible.

Le **plan de mobilité** (anciennement plan de déplacements) vise à optimiser et à améliorer l'efficacité des déplacements liés à l'activité de la collectivité, en particulier ceux des agents dans une perspective de diminution de l'impact environnemental. Il a été adopté en mars 2021, pour favoriser les transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle (vélo, covoiturage...). Il englobe à la fois les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail. A titre d'illustration, en 2021 19 millions de km ont été parcourus par les agent-es du Département dans le cadre de leurs trajets domicile travail et les déplacements professionnels quant à eux représentent 9,5 millions de km.

Composition de la flotte (15/9/2023)

Environ 880 véhicules :

- 560 véhicules de moins de 3,5 tonnes dont 86 véhicules à faible émission de CO2, soit environ 15% de la flotte de véhicules légers
- 50 bornes de recharge de véhicule électrique
- 110 camions et véhicules de plus de 3,5 tonnes
- 56 engins de chantier pour les travaux de VRD et d'entretien des routes
- 87 tracteurs pour l'entretien des dépendances routières et des espaces naturels sensibles
- 72 vélos de service dont 69 vélos à Assistance Electrique

Le projet « 200 vélos »

Pour encourager la pratique du vélo auprès des agents et des agentes de la collectivité, le Département s'engage en 2023 dans l'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique, sous ses couleurs, visible et facile d'accès, dimensionnée à hauteur de 70 VAE en 2023, et avec une perspective d'une centaine supplémentaire en 2024.

Ils seront à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels comme les voitures de service, et leur usage sera ouvert aux autres déplacements par exemple pendant la pause déjeuner ou pour tester l'usage d'un vélo sur son trajet domicile-travail. L'objectif est de réduire les déplacements courts en véhicules thermiques et de les remplacer par des déplacements en vélos de service.

Les aides du Département pour les déplacements domicile-travail

Le Département encourage ses agents à se déplacer autrement qu'en « voiture solo » pour leurs déplacements domicile-travail en mettant à niveau son dispositif d'aides :

1) avec une meilleure prise en charge des abonnements de transport en commun :

Conformément au décret n° 2023-812 du 21 août 2023, à compter du 01/09/2023, le Département prend désormais en charge 75% du coût de l'abonnement de transport collectif (au lieu de 50 % auparavant).

376 agents ont bénéficié de cette prise en charge en 2022.

2) ainsi qu'un **forfait mobilité durable** plus attractif

Le forfait mobilité durable a été adapté tant sur les montants que sur la nature des moyens de déplacement. Depuis le 1er janvier 2022, le montant annuel du FMD varie en fonction du nombre de déplacements annuels

	lorsque le nombre de déplacements est compris :
100 €	entre 30 et 59 jours
200 €	entre 60 et 99 jours
300 €	au moins 100 jours

Les modes de transport éligibles sont plus divers :

- engins de déplacement personnel motorisés à l'exclusion des moteurs thermiques (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.)
- cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service.
- service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions, incluant le covoiturage

268 agents ont bénéficié du FMD en 2022.

3) Le renouvellement en 2023 du dispositif de location-vente de vélos à assistance électrique (VAE) : Dans sa forme actuelle ce dispositif aura bénéficié à 180 agents de la collectivité. La campagne 2023 est dotée de 70 VAE (96 agents ont formulé une demande).

La poursuite des animations mises en place dans le cadre du plan de mobilité depuis 2019 :

- . le défi mobilité : une nouvelle édition en 2023 à laquelle 37 équipes et 283 agents ont participé,
- . un atelier de réparation de vélos du quotidien,
- . l'animation du covoiturage : renouvellement de la convention avec Ehop pour la période 2022-25,
- . les ambassadeurs du covoiturage : le réseau est à réactiver par suite d'un renouvellement de ses membres, notamment en mobilisant les bénéficiaires du forfait mobilité durable (FMD).

L'organisation du travail

Le télétravail est autorisé selon un cycle régulier 2 jours par semaine pour certains agents de la collectivité, et jusqu'à 25 jours en mode ponctuel. 2 107 agents sont télétravailleurs en 2022.

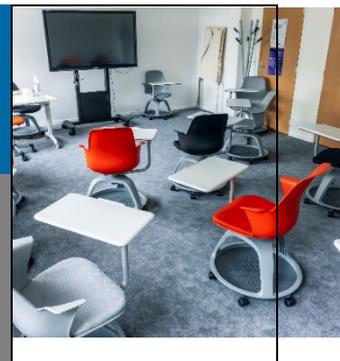
Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Élus référents : Frédéric Martin, élu en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jean-Paul Guidoni, conseiller départemental délégué à la commande publique responsable

Services référents : pôle ressources humaines et performance de gestion, direction finances et commande publique



Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour : ...

Mettre en place des outils de pilotage innovants et efficaces, pour une action publique au service de la résilience du territoire dans une logique d'amélioration continue ; ...

Cela implique, dès le début du mandat, de : ...

- Intégrer des clauses environnementales, genrées, sociales... dans les marchés publics chaque fois que c'est possible
- Créer un réseau d'acheteurs et d'acheteuses départementaux formés et coordonnés sur la commande publique responsable
- Favoriser l'économie circulaire dans les domaines de conception et la politique d'achat du Département ...

Montant des achats de la collectivité en 2022 :

. total mandaté en fonctionnement (produits et services) : 48 482 084 € TTC,

. total mandaté en investissement (études, équipements, travaux) : 89 112 802 € TTC.

Marchés passés au cours de l'année 2022 :

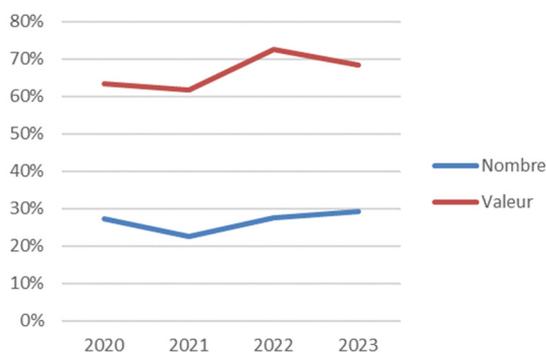
. 37 marchés pour un montant maximum de 28,7 M€ TTC comprennent au moins une disposition sociale,

. 129 marchés pour 22,7 M€ TTC comprennent au moins une disposition environnementale,

. 45 marchés pour 17,7 M€ TTC comprennent au moins une disposition environnementale et sociale.

Sur 723 marchés conclus en 2023, 211 (pour 69,1 M€ TTC) comportent au moins une disposition en faveur du développement durable (sociale et/ou environnementale), ce qui représente pour l'ensemble 29% en nombre et 68 % en valeur.

Part de la commande durable :
dispositions sociales et environnementales
dans les marchés



Clauses sociales

En 2022, 78 consultations incluaient des clauses d'insertion sociale et professionnelles. **88 813 heures d'insertion** ont été réalisées grâce à la commande publique du Département (soit 27% de plus que

l'objectif fixé à 70 000 heures), principalement dans les services (82%) avec le remplacement des agents d'entretien dans les collèges et les travaux de construction (14,5%) des routes et des bâtiments. Cet effort d'insertion a bénéficié à 324 personnes nouvellement mises en emploi, et 34% d'allocataires du RSA.

Un nouveau Spaser « 2 »

L'Assemblée départementale a approuvé son nouveau schéma de la commande publique responsable pour la période 2023-2028 (sept 2023).

Pour l'essentiel il est structuré selon 3 axes :

1) Déployer la stratégie d'achat responsable

. Sensibiliser et former pour améliorer les pratiques d'achat responsable au sein de la collectivité, renforcer le processus d'achat et ses instances techniques, son suivi et sa soutenabilité par la programmation, la formalisation des critères environnementaux

. Rapprocher l'offre et la demande : mieux faire connaître les besoins du Département et inversement mieux connaître l'offre des entreprises

. Créer du lien avec le tissu économique local : mieux repérer et cartographier les entreprises du territoire pour les associer davantage aux perspectives d'achat départementales

2) Développer les considérations sociales dans les marchés

. Etendre le champ d'application des clauses d'insertion sociale et adopter un nouvel objectif : **100 000 h par an d'ici 2028**, avec une plus large place faite aux marchés réservés aux structures de l'insertion et du handicap

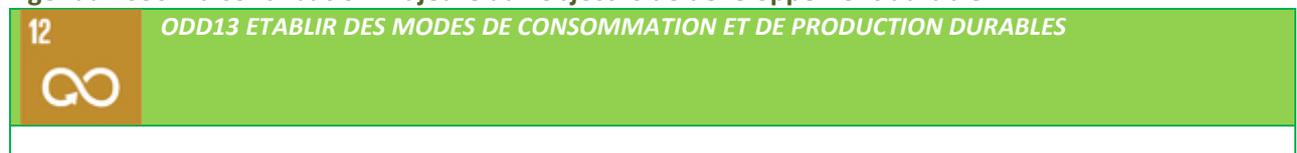
. Mettre en oeuvre des mesures en faveur de l'égalité femme -homme : l'achat doit être construit en tenant compte de cette dimension

3) Poursuivre la transition écologique et environnementale

Favoriser le réemploi et la réparabilité et contribuer à la trajectoire bas carbone de la collectivité par la sobriété, le réemploi, les filières de proximité.

S'engager pour satisfaire les objectifs du **plan national pour les achats durables 2022-25** : « d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ; et 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale. »

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



MOBILITES DURABLES

Élu.es référent.es : Stéphane Lenfant (Vice-Président délégué aux mobilités aux infrastructures et dossiers ferroviaires), Schirrel Lemonne, déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes

Services référents :

pôle construction et logistique, direction des nouvelles mobilités, direction des grands travaux d'infrastructures, direction gestion des routes départementales.



Projet de mandature 2022-2028

« Structurer et promouvoir, pour tous les habitant.es du territoire, une offre de mobilité accessible et bas carbone »

- Structurer un réseau vélo départemental en continuité et en cohérence avec les infrastructures existantes et dans un souci de préservation de la biodiversité ;
- Promouvoir la sécurité des usagers par des aménagements du réseau routier ;
- Permettre l'articulation des différents types de mobilités en favorisant les intermodalités ;
- Soutenir la mobilité de tous les Bretiliens et Bretiliennes, en particulier les plus éloignés et les plus dépendants de l'automobile comme mode de déplacement. / ...

Objectif : avoir démarré en 2028 la construction de 250 km de pistes cyclables.

Parties Prenantes

. Collectivités territoriales partenaires : communes, EPCI

Données clés du territoire

. Les émissions annuelles de GES en Ile-et-Vilaine représentent environ 2,36 millions de tCO₂e pour le secteur routier en 2020 (www.bretagne.terristory.fr).

Une politique ambitieuse pour le territoire

. Les pactes de mobilité locale : à l'initiative du Département, ils entendent développer les alternatives à l'usage du véhicule individuel dans les territoires. Ces pactes s'appuient sur des orientations opérationnelles, notamment : favoriser la pratique cyclable au quotidien, renforcer l'intermodalité et l'attractivité des transports en commun, développer localement des mobilités solidaires. Ces pactes intègrent la participation des habitants aux réflexions sur les mobilités, différenciée selon les territoires. Ils conditionnent la participation financière du Département à la construction d'infrastructures et au développement d'équipements par les collectivités.

Etat d'avancement : un appel d'offres a été publié en décembre 2022 pour mettre en place une démarche adaptée à chaque territoire d'intercommunalité, articulée autour des étapes suivantes :

- . réaliser le portrait des mobilités du territoire,
- . prioriser les projets d'infrastructures,
- . animer et accompagner un temps de participation citoyenne (selon les territoires, comité citoyen ou consultation numérique) pour prendre part aux réflexions sur les mobilités de leur territoire et proposer des actions d'amélioration,
- . préfigurer chaque pacte des mobilités locales.

A l'automne 2023, les acteurs ont été désignés et sont opérationnels pour lancer la démarche dans chaque territoire.

. Le développement des infrastructures cyclables

24 opérations de pistes cyclables à Haut Niveau de Service dès à présent validées constituent une première phase du réseau Ile-et-Vélo, dont 2 sont déjà livrées en 2023 (5 km), 20 en cours d'étude (et 2 restant à programmer).

Des pistes cyclables 'de modernisation routière' (qui font suite à des opérations de constructions / améliorations routières), ainsi que les pistes réalisées par les EPCI et les communes avec la participation du Département, viendront compléter l'effort d'équipement du territoire pour le développement du vélo.

Deux référentiels relatifs à la voirie cyclable ont été publiés au 1^{er} semestre 2023, et adressés à toutes les communes et epci.

. le 'Guide pour les projets d'aménagements en faveur des modes actifs le long des routes départementales' à l'attention des collectivités gestionnaires de voirie susceptibles de créer des voies cyclables le long des routes départementales,

. le 'Référentiel technique des pistes cyclables départementales' (à haut niveau de service) : recommandations, principes, objectifs.

Un objectif de maîtrise de l'impact environnemental de la construction et de l'entretien de la route

... qui prend en compte l'environnement et la biodiversité sur l'intégralité du cycle de vie des ouvrages et dès la conception des nouvelles infrastructures. Ce travail volontariste se situe en amont des dispositifs réglementaires mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la construction du réseau, en analysant dès les premières étapes des projets la sensibilité environnementale des sites traversés, l'artificialisation et/ou la fragmentation du foncier, la sensibilité des milieux naturels et celle des paysages.

En 2023, un référentiel interne a été élaboré ('grille environnementale') pour évaluer le plus en amont possible l'impact environnemental, applicable à tous les projets à venir d'infrastructures routières et cyclables, comme cadre de compte-rendu, et/ou d'aide à la décision. Cette « grille environnementale » a été rédigée afin d'améliorer la connaissance des milieux traversés par les infrastructures et de réduire leur impact sur l'environnement. En allant au-delà des exigences réglementaires, elle a pour but de mieux prendre en compte les impacts sur les paysages, les ressources en eau et la biodiversité. Elle s'appuie notamment sur les outils partagés tels que la cartographie des zones essentielles aux mammifères en Bretagne, des cours d'eau, des zones humides et zones humides potentielles.

La pratique de l'éco-évaluation des opérations d'entretien est régulière depuis 2016 : en 2023 une étude comparative des outils disponibles (intégrant la comptabilité carbone) a été réalisée afin de sécuriser la poursuite de cette pratique. Le bilan des opérations de construction a été intégré dans le Beges2021 pour la période 2019-21.

Généralisation des techniques de moindre impact (carbone notamment) dans les appels d'offres : de futurs marchés de revêtements « froids » sont prévus en 2024 et dès à présent en préparation.

La sécurité des déplacements

La sécurité des routes départementales (RD) fait l'objet d'une surveillance constante : un rapport complet qui rassemble les indicateurs d'accidentologie est réalisé chaque année. Suivant la tendance générale du territoire, le trafic augmente régulièrement en Ille-et-Vilaine : +25% dans les 20 dernières années alors que le nombre d'accidents corporels et de décès a baissé de 50% sur la même période. Ces indicateurs sont stables sur les RD pour les 5 dernières années.

L'analyse du registre des interventions de sécurité conduites par les services permet de comparer le risque entre les réseaux et l'identification des sites à risques ; elle permet d'identifier les travaux prioritaires pour l'amélioration de la sécurité.

Un budget d'investissement d'environ 1,8 M€ est consacré à ces opérations confiées à des entreprises, complétées par des travaux réalisés en régie, de marquage et de pose de glissières de sécurité, pour environ 1,4 M€ (équivalent en valeur).

Environ 25 à 30 « points noirs » sont ainsi traités selon les années.

Un Campagne de prévention routière à destination des cyclistes « La Route se partage » est renouvelée chaque année.

La mobilité inclusive

Voir la fiche Résiliences

Des actions de sensibilisation aux déplacements durables

. à la pratique du vélo :

Par une association missionnée par le Département au profit d'usagers en situation d'insertion, de handicap, de personnes âgées et de collégiens ; des actions comparables ont été mises en œuvre pour conduire des accompagnements dans le cadre des actions collectives des CDAS.

. Le projet Moby en expérimentation dans 2 collèges :

Ce programme est établi par un acteur national (EcoCO₂) et s'adresse aux établissements d'enseignement (écoles/collèges/lycées) ; il a pour finalité de développer l'écomobilité à l'échelle des établissements (pour les élèves et la communauté éducative), et notamment de réduire l'usage de la voiture individuelle. Bénéficiant du dispositif des certificats d'économie d'énergie, le Département prend en charge le complément de financement pour intervenir auprès de deux établissements : le collège Marie Curie à Laillé et Pierre-Olivier Malherbe à Chateaubourg. Les projets ont commencé au premier trimestre 2023. Le programme repose sur l'intervention d'une structure d'animation locale du projet et décline 3 volets : sensibilisation/formation, diagnostic mobilité de l'établissement et préconisations d'amélioration. L'accompagnement se termine fin 2023.

Gouvernance : Elu délégataire – Groupe mobilité interne.

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Démarche territoriale fondée sur les partenariats locaux
Concertation/consultation citoyenne

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	ODD3 PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	ODD9 BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

AMENAGER DURABLEMENT LES ESPACES ET LIMITER L'ARTIFICIALISATION

Élu.e.s référent.e.s :

Services contributeurs : pôle Construction Logistique, direction des grands travaux d'infrastructure, pôle dynamiques territoriales, direction éco-développement, direction équilibre des territoires,



Enjeux du territoire

- . La trajectoire historique de l'Ille-et-Vilaine est marquée par le dynamisme démographique (et celui-ci par hypothèse va se maintenir) ainsi que des modes d'aménagement urbains extensifs consommateurs de foncier agricole et naturel : +10,4% d'habitants en 10 ans, 4 094 ha artificialisés en Ille-et-Vilaine entre 2011 et 2021 (données MOS¹ à l'échelle des SCOT juillet 2023).
- . Une agriculture majoritairement orientée vers l'industrialisation et les cycles longs, et des surfaces agricoles en recul de 6 200 hectares en 10 ans (- 1,3 %).
- . L'effondrement de la biodiversité par suite de la fragmentation des milieux naturels par l'urbanisation et les infrastructures, et de l'accumulation des polluants de toutes natures (constaté localement par exemple selon une étude menée sur 14 sites départementaux protégés, 30 % des populations de papillons ont disparu entre 1999 et 2017).
- . Une qualité des masses d'eau très dégradée sous l'effet de l'intensification de l'agriculture et d'un remembrement péjoratif pour le bocage et les éléments stables du paysage : 16 captages d'eau potable sont prioritaires pour les actions de réduction des pollutions sur leur aire d'alimentation. Les besoins en eau potable sont estimés à 80 millions de mètre cubes par an en 2040, contre 60 consommés aujourd'hui (syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine février 2023).

Le projet de mandature 2022-2028 :

- . Construire et rénover pour permettre l'accès au logement pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire ... dans un cadre contraint lié aux impératifs de **sobriété** énergétique et **foncière** (ZAN, SRADDET, loi résilience-climat), qui implique de renforcer la rénovation du parc existant et une densification maîtrisée et qualitative pour limiter la consommation d'espace.

. Accélérer les Transitions

Mobilités, habitat, patrimoine départemental, commande publique, protection de la biodiversité, agriculture et alimentation ... la collectivité départementale mobilisera tous les leviers ... pour engager et accompagner les transformations nécessaires des modes de vie et des usages sur la base d'objectifs clairs en matière ..., de **lutte contre l'artificialisation**, ...

Biodiversité, eau, énergie :

Doubler les **surfaces acquises directement** ... pour assurer localement la préservation de la biodiversité et favoriser le développement d'une agriculture bio et/ou paysanne

Mettre en place une politique ambitieuse de réduction de l'artificialisation des sols

Gérer le patrimoine départemental de façon à ce que sa construction, son entretien et sa rénovation répondent aux enjeux de la transition écologique : ..., **sobriété foncière** tendant vers l'objectif du ZAN.

¹ Mode d'occupation du sol : inventaire numérique de l'occupation du sol réalisé à partir de photos aériennes, associant photo-interprétation et données géographiques externes (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>).

Parties Prenantes

- . Communes, EPCI,
- . Chambre d'agriculture,
- . SAFER,
- . Syndicats de bassins versants et de production d'eau potable,
- ; Conservatoire du littoral.

Compétences et responsabilités départementales

- En qualité de **maître d'ouvrage**, le Département réalise des projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures ; il conduit selon les contextes les opérations de maîtrise foncière appropriées (achat amiable, concertation, déclaration d'utilité publique, étude d'impact, etc.)
- Dans le cadre de sa politique de **protection de l'environnement** (de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, il fait l'acquisition par achat amiable de parcelles de grande qualité écologique et paysagère.
- Il est compétent pour créer, en partenariat avec les communes, conformément à la politique régionale de préservation des continuités écologiques, des zones de préemption qui ont pour objectif de préserver des parcelles d'intérêt écologique et paysager, et d'améliorer la qualité de la ressource en eau par la préservation et la restauration des zones humides et la gestion dynamique des écosystèmes et des peuplements.
- Dans le cadre de cette politique, et de l'accompagnement des exploitations agricoles, le Département conduit et met en œuvre des procédures d'aménagement foncier rural :
 - . pour remédier aux dommages causés par la réalisation des grands ouvrages publics, quel qu'en soit le maître d'ouvrage,
 - . depuis 2017 (loi biodiversité) pour préserver les milieux naturels et restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, tout en améliorant les conditions d'exploitation pour les agriculteurs.
- Dispositions de **sobriété foncière** : dans le cadre des dispositifs de soutien financier aux territoires, le Département conçoit et met en œuvre des politiques qui intègrent l'incitation à la sobriété foncière et limitent l'étalement urbain, notamment via des systèmes de bonification dans les dispositifs de solidarité territoriale : quatrième génération des contrats de solidarité territoriale , appel à projets Centre bourg Habitat et accès aux services ainsi que dans sa politique d'accès au logement. Le principe de sobriété foncière est également appliqué dans la conception des projets de bâtiments.

Activités

- . En bilan en juin 2017, 16 opérations **d'aménagement foncier** agricole et forestier avaient été menées ; pour la très grande majorité d'entre elles (15) dans le cadre de la réalisation d'infrastructures, avec des résultats positifs significatifs en termes de contribution à un développement durable des territoires ruraux aménagés (réduction d'environ 30% du nombre d'ilots et rapprochement des sièges d'exploitation, augmentation de la taille des parcelles, replantation de haies bocagères dans une proportion x2 à x3).

Deux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental ont été lancées en 2021 autour des retenues de Landal (2 254 ha) et de Mireloup (3 293 ha). Les études pour l'état des lieux ont abouti à la proposition d'un périmètre d'aménagement foncier et de prescriptions environnementales, validé en 2021 ; elles entrent en 2023 dans une deuxième phase pour établir le classement des terres, préparer le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux, à soumettre à enquête publique avant de réaliser les travaux connexes. Ces deux opérations devraient se terminer à l'horizon 2028.

Une nouvelle opération débute en 2023 sur le bassin versant du Couesnon amont sur lequel sont situés deux captages prioritaires, d'un périmètre envisagé de 6 220 ha, à l'automne 2023 à l'étape de l'étude d'aménagement et de la constitution de la commission intercommunale d'aménagement.

- . Développement de partenariats avec les communes en vue de la création de **zones de préemption** pour la préservation d'espaces naturels sensibles ou des milieux aquatiques :

Indicateurs / tableaux de bord

Acquisition de surfaces dans le cadre de la politique ENS : en moyenne 35 ha par an sur la période 2018-2020.

Etat des surfaces (mai 2023) :

ENS (maitrise d'ouvrage départementale)	3 083 ha
Zones de préemption ENS pour le Département	5 278 ha
Zones de préemption ENS pour les collectivités locales	330 ha
Zones de préemption Eau pour les collectivités locales	27 ha

Opérations d'aménagement foncier

Surfaces aménagées dans le cadre AFAF (avant 2017)	23 000 ha (41 communes)
Surfaces en cours d'aménagement dans le cadre AFAFE	5 500 ha

Consommation foncière du fait de la maîtrise d'ouvrage départementale

. due aux projets d'infrastructures pour la période 2011-2020 (évaluation) : consommation d'espaces naturels et forestiers estimée à environ 50 ha / an (2021).

. due aux projets de construction de bâtiments : 2 à 3 ha par an.

Perspectives

Gouvernance : 1) interne : Elu référent

2) Instance de coordination transversale : en attente d'une première réunion début 2024.

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Compétence d'aménagement foncier rural et droit de préemption.

Perspectives

Après l'AFAFE du bassin versant du Couesnon, deux nouvelles opérations d'aménagement foncier sont à l'étude :

. sur le bassin versant de Beaufort, pour protéger la retenue,

. sur le bassin versant du Semnon (réflexion en cours).

Réflexion sur un observatoire de la consommation foncière départementale pour comptabiliser l'emprise foncière des propriétés et des projets en maîtrise d'ouvrage départementale.

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

15



ODD15 PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX EN LES EXPLOITANT DURABLEMENT, ..., ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES SOLS, METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Élu référent : Yann Soulabaille en charge de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, de la politique de l'eau

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction de la transformation écologique, pôle Territoire et services de proximité.



Parties Prenantes

- . Collectivités territoriales : communes, epci
- . Instances de la gestion de l'eau : EPTB Eau-et-Vilaine, Assemblée bretonne de l'eau, Conférence bretonne de l'Eau
- . Services de l'Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne.

Enjeux du territoire

- . 3% seulement des masses d'eau en bon état écologique.
- . 132 communes en zone d'action renforcée en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (arrêté préfectoral du 2/08/2018).
- . 16 captages d'eau potable définis comme prioritaires par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les actions de réduction des pollutions diffuses sur leur aire d'alimentation.
- . une fragmentation importante des milieux naturels et un effondrement de la biodiversité.

Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour :

- Contribuer à préserver la biodiversité, assurer les continuités écologiques et restaurer les milieux naturels ;
- Contribuer à restaurer la qualité des masses d'eau et la santé des cours d'eau :
 - . *Doubler les surfaces acquises directement ... pour assurer localement la préservation de la biodiversité*
 - ...
 - . *Mettre en œuvre un budget spécifique, de 12 à 13 millions d'euros par an, totalement consacré à la préservation de la biodiversité et aux espaces naturels sensibles.*
 - . *Dégager des financements spécifiques dédiés à la préservation de la biodiversité dans le cadre de notre soutien aux projets intercommunaux*
 - . *Préserver la ressource en eau et contribuer à améliorer sa qualité particulièrement dégradée sur le département*

La compétence du Département :

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Il intervient en soutien aux collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations, au titre de la solidarité territoriale, et en raison de ses compétences en matière d'ingénierie publique envers les collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences. L'assistance technique du Département porte depuis 2001 sur l'assainissement et depuis 2021 sur les milieux aquatiques.

Il conduit des études et des travaux présentant un intérêt général sur des domaines variés comme l'approvisionnement en eau, la lutte contre l'érosion des sols, la protection des eaux superficielles et souterraines, les dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'action du Département

Il se mobilise :

- en faveur des espaces naturels sensibles y compris aquatiques, où la biodiversité est la plus riche et menacée, où la faune et la flore peuvent vivre et à partir desquelles elles se développent et se disséminent ;
- pour la préservation et le renforcement des corridors écologiques, voies de déplacement et de dispersion ou de migration des espèces (infrastructure naturelle du Département) ;
- en faveur de la randonnée, des paysages et de l'urbanisme durable.

. 70 sites naturels départementaux sont ouverts au public sur 127 espaces naturels sensibles au total ; ils accueillent plus d'1 million de visiteurs tous les ans.

. 4 513 hectares sont classés en tant qu'espaces naturels sensibles en Ille-et-Vilaine (dont 3 200 ha en pleine propriété (mai 2023).

. Chaque année sont organisées plus d'une centaine d'animations gratuites avec des partenaires du Département, et 2 500 élèves sont accueillis en moyenne dans les ENS.

. Le Département réalise et subventionne des travaux de mise en valeur, des acquisitions de nouvelles parcelles, la labellisation d'espaces naturels (propriété publique ou privée), des partenariats scientifiques et des études naturalistes, des animations dans les ENS.

. Il anime le réseau de suivi des rivières, et soutient les communes pour les travaux de restauration des milieux aquatiques, et l'acquisition foncière.

Enjeu budgétaire

Dépenses du budget annexe Biodiversité et Paysages en 2022 : 13 334 122 €, dont 6,4 M€ en fonctionnement et 6,9 M€ en investissement. En 2023, les subventions pour les travaux de restauration des milieux aquatiques s'élèvent à 6 993 601 €, elles sont désormais attribuées de manière pluriannuelle sur la durée des 8 contrats de bassins versants (jusqu'à 2024 ou 2025 selon les contrats).

La feuille de route Biodiversité : un programme en 10 actions

- sur les réservoirs de biodiversité et la politique Espaces naturels,
- . Mettre en oeuvre de nouvelles stratégies foncières et accélérer la préservation des milieux remarquables prioritaires (littoral, landes, zones humides, boisements).
- . Doubler les surfaces acquises par le Département en portant de 40 à 80 ha les surfaces préservées en moyenne chaque année, et mettre en place une organisation appropriée, et orientée vers de nouveaux partenariats sur le territoire.
- . Etendre le dispositif de labellisation des espaces naturels sensibles (ENS) à l'ensemble du territoire départemental.

...

- sur la restauration des milieux naturels et des continuités écologiques,
- . Soutenir les investissements des collectivités locales pour la réalisation de restauration des continuités des milieux aquatiques et terrestres.
- . Mettre à leur disposition le droit de préemption environnementale pour leur permettre d'engager des projets de préservation et de restaurations des milieux aquatiques et terrestres.

Labellisation d'espaces tiers

Le dispositif de labellisation se déploie sur l'ensemble du territoire départemental, piloté par le comité Biodiversité et paysage, qui s'est réuni pour la première fois en 2022 pour approuver la labellisation

de 4 nouveaux sites ; ils viendront compléter le réseau d'espaces préservés et ouverts au public en Ille-et-Vilaine.

Co-pilotage de la conférence breillienne de l'eau, mise en place (25/01/2022) par le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, eu égard à la situation de fragilité breillienne (3% seulement des masses d'eau en bon état écologique, une pluviométrie faible par rapport à la moyenne bretonne, une intense pression démographique et agricole) , « afin de renforcer la mobilisation et la coordination des acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau ainsi que de l'aménagement, avec le souci de concilier développement démographique et économique des territoires et l'atteinte de cet objectif de bon état écologique ».

A son terme, chacun des principaux acteurs de l'aménagement du territoire : collectivités (aménagement, urbanisme, etc.) et tous les domaines des entreprises, a été invité à définir les actions qu'il s'engage à réaliser. Le Département a défini **sa feuille de route pour l'Eau** (février 2023) à partir de 5 orientations :

- 1) exemplarité du réseau routier et des voies vertes départementales,
- 2) exemplarité des bâtiments départementaux,
- 3) appui à la structuration des acteur-rices de l'eau,
- 4) soutien opérationnel aux acteur-rices pour la maîtrise foncière,
- 5) éco-conditionnalité des dispositifs d'équilibre des territoires.

Exemplarité

. Les ouvrages routiers de franchissement de cours d'eau peuvent constituer des obstacles à la continuité écologique, en empêchant la circulation de la faune, de la flore et des sédiments. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est essentielle pour tendre vers les objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixées par la Directive Européenne Cadre sur l'eau (DCE) ; de plus, pour certains cours d'eau, elle relève d'une obligation réglementaire.

Indicateurs de l'action départementale

. Surfaces acquises en moyenne annuelle sur la période 2019-22 au titre des ENS : 40 ha pour assurer la préservation d'habitats naturels et pour les ouvrir au public . La collectivité souhaite atteindre un objectif de 80 ha.

. Labellisation des ENS : 12 sites sont la propriété de collectivités ayant signé une convention de labellisation avec le Département pour une surface de 330 hectares.

. Usage du droit de préemption (voir la fiche Foncier), surfaces des zones de préemption (mai 2023) :

- . ENS pour le Département : 5 278 ha
- . ENS pour les collectivités locales : 330 ha
- . Milieux aquatiques pour les collectivités locales : 27 ha

Contribution aux ODD

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

15 	ODD15 PRÉSERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX EN LES EXPLOITANT DURABLEMENT, ..., ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS, METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ
--	---

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Élu.e.s référent.e.s : Franck Pichot en charge du Plan alimentaire départemental

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction éco-développement, service agriculture, eau, transitions.



Données clés

- . 57 cuisines gérées par le Département, 3 004 933 repas servis par le service de restauration collective des collèges du Département pendant l'année scolaire 2021-22. La dépense alimentaire correspondante est estimée à 4,4 M€ en 2020,
- . 93 698 repas ont été servis au self du RIA de Beauregard en 2021.

Le projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour :

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec une attention particulière concernant l'accessibilité financière ; ...

A partir de la mi-mandat : ...

- Réorienter l'aide apportée aux associations d'aide alimentaire vers l'achat de produits frais, locaux ou bio en concertation avec celles-ci.
- Faire labelliser notre projet alimentaire départemental par l'Etat, objectif qui pourrait raisonnablement intervenir dans un horizon de 2 ans.
- Lutter activement contre le gaspillage, dans les collèges, les établissements médico-sociaux et les autres structures collectives en lien avec le Département.
- Tendre vers 50 % de produits à la fois bio et locaux dans les restaurants scolaires des collèges.

Parties Prenantes

- . Collégiens, parents d'élèves et communauté éducative
- . Equipes de cuisine et gestionnaires des EPLE
- . Collectivités locales
- . Exploitants agricoles
- . Publics vulnérables
- . Services de l'Etat

Enjeu budgétaire dans les politiques départementales

Le projet alimentaire est doté d'un budget spécifique de 275 K€ en fonctionnement et 150 K€ en investissement a été voté au BP 2023.

Lancement de la démarche

La décision de construire un projet alimentaire territorial (PAT) pour déployer cette démarche à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine a été actée par l'Assemblée départementale en novembre 2022.

4 grandes orientations ont été définies, et complétées d'une approche transversale sur les leviers communs : observatoire, formation, gouvernance, financements.

- 1 : accompagner le changement de pratiques alimentaires au sein des restaurations collectives rattachées au Département (collèges, établissements sociaux et médico sociaux, restaurant administratif...)

2 : accompagner le changement des pratiques alimentaires notamment auprès des publics fragiles (en renforçant la coopération pour la solidarité alimentaire et en agissant pour la santé publique),

3 : poursuivre le soutien à une agriculture durable, viable économiquement et ancrée sur son territoire, articulée en cohérence avec la politique départementale de l'eau

4 : mobiliser le territoire breillien : encourager, soutenir et accompagner les initiatives locales portées notamment par les EPCI.

Lors de la session du BP2023, le budget du PAT et ses lignes directrices ont été précisées :

Accélérer les changements dans les collèges publics

. Engager une étude organisationnelle des achats alimentaires des collèges pour adapter les processus d'achats aux exigences de la Loi, et aux attentes sociétales et des personnels de restauration

. Tester un accompagnement approfondi auprès de 2 collèges pour tendre vers 100 % de produits durables et locaux

. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des collèges sur le gaspillage alimentaire pour couvrir la totalité des établissements dans les 3 ans.

Au cours de la période 2020-23, 18 collèges ont été rencontrés dans le cadre d'un programme diagnostic / plan d'action / accompagnement. Une dizaine ont mis en place un plan d'action et se sont engagés dans un accompagnement.

Développer la structuration de l'offre de produits locaux de qualité

En s'inspirant des démarches locales innovantes, ouvrir une réflexion sur l'adhésion départementale aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif de distribution de produits alimentaires du territoire breillien (SCIC Terres de Sources, SCIC Manger Bio).

Rapprocher la production locale et l'aide alimentaire en renforçant le lien avec les associations d'aide alimentaire partenaires du Département auprès des personnes vulnérables.

Deux études lancées en 2023 pour anticiper les changements de pratiques

Tester le 100% bio et local auprès de deux établissements

Pour avancer vers l'objectif de généraliser (jusqu'à 100%) les approvisionnements en produits bio et locaux et la cuisine faite maison (BLFM), une expérimentation d'accompagnement approfondi de deux cuisines de collèges a débuté en septembre 2023 (avec un décalage pour l'un de deux sites, durée prévue : 12 mois). 2 nouveaux établissements pourraient être mobilisés en 2024.

Programme :

1 : Réaliser l'état des lieux (diagnostic 360° du service de restauration : organisation, approvisionnements, modes opératoires, équipements, budget, etc.) avec l'immersion d'un intervenant pendant 1 semaine

2 : Mettre à niveau les prérequis : plan alimentaire, menus, approvisionnements et marchés, formation, communication et être en immersion sur site pendant 1 semaine

3 : Rédiger le bilan et le plan d'action, accompagner vers la certification

4 : Restituer le bilan du dispositif

Mieux connaître les approvisionnements des collèges publics

Il s'agit d'établir un diagnostic global du service de restauration des 57 collèges rattachés au Département, afin d'améliorer la connaissance des achats de denrées alimentaires des établissements, de leurs pratiques, de leurs difficultés et de leurs attentes, des outils et des moyens à leur disposition. Et dans un second temps de rechercher les voies d'amélioration pour satisfaire les objectifs de la loi Egalim, et de préparer un plan de mise en œuvre.

Des actions plus nombreuses dans le travail social collectif

En partant des gestes du quotidien pour la préparation, et le partage du repas, pour rompre l'isolement, développer le lien parents-enfants, l'éducation alimentaire, l'alimentation thérapeutique : goûters-maison, pique-niques équilibrés, desserts sans sucre ajouté ou encore recettes autour des produits délaissés.

Gouvernance : 1) interne : élu délégataire

2) création et installation du **Comité consultatif de gouvernance alimentaire** (CCGA) le 23 mai 2023, dont la finalité sera de valider les objectifs partagés et suivre le plan d'actions.

Cette nouvelle instance souhaite rassembler toutes les parties prenantes du système alimentaire : élu.es départementaux.ales et représentants des collectivités qui portent ou souhaitent porter un projet alimentaire territorial, organismes professionnels agricoles, représentant.es des établissements partenaires du Département dans le domaine des solidarités (handicap, ASE, EHPAD), des associations et des consommateurs ainsi que les services de l'Etat.

Le travail du CCGA est organisé en groupes de travail thématiques, les deux premiers ont démarré leurs travaux dès le mois de septembre :

Attractivité des métiers de la restauration collective

Vulnérabilités alimentaires

Voir la fiche précarité alimentaire

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Importance de la dimension participative dans la gouvernance du projet alimentaire

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable



ODD2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

VULNERABILITES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Élue référente : Caroline Roger-Moigneu, vice-présidente en charge de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté, des gens du voyage. Anne-Françoise Courteille Vice-Présidente déléguée à la protection de l'enfance et à la prévention – Armelle Billard Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées.

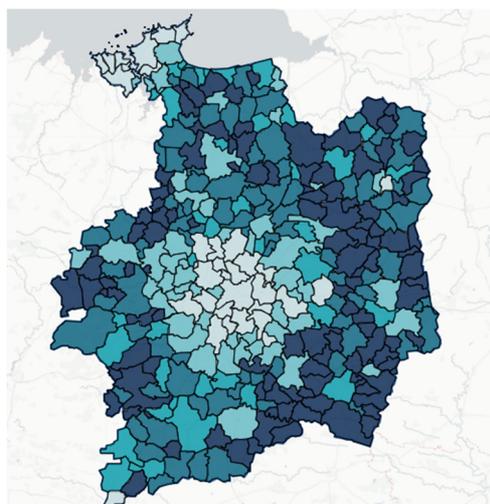
Services référents : pôle solidarités humaines, direction lutte contre les exclusions,



Précarité énergétique

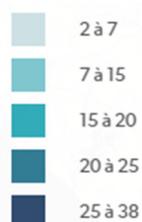
En Ille-et-Vilaine (résultats provisoires du diagnostic participatif de la précarité énergétique données Energie demain, juillet 2023) :

- . 52 400 ménages breilliens sont en précarité énergétique logement, soit 11% des ménages du territoire,
- . Le taux d'effort énergétique (dépense énergétique du logement / revenu) moyen des ménages en précarité est de 12,6% sur le territoire (il y a précarité énergétique si le TEE devient supérieur à 8 % dans les 3 premiers déciles : 30% de la population classée selon ses revenus). En comparaison, le taux d'effort énergétique moyen du territoire est de 5,7%.



Part des ménages en précarité énergétique (%)

Source : Enerter Précarité 2022 (Énergies Demain) ;
Périmètre : résidences principales, hors étudiants



Cela concerne :

- . 41 600 ménages propriétaires occupants, soit 15% des propriétaires occupants,
- . 8 300 ménages locataires du parc privé, soit 8% des locataires du parc privé,
- . 2 500 ménages locataires du parc social, soit 4% des locataires du parc social.

. en 2022, 77 937 ménages ont été destinataires d'un chèque-énergie, soit 16,1% parmi l'ensemble des ménages breilliens (Drees)

Projet de mandature 2022-2028 : le Département se mobilise pour :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement de qualité et dont le coût global préserve le pouvoir de vivre des personnes et de s'y maintenir ;
- Agir pour maîtriser l'impact environnemental et énergétique du logement. / ...
- Intervenir massivement pour la rénovation énergétique de l'habitat pour 15 000 logements dans le

parc locatif social et dans le parc privé.

L'action du Département :

Dans le cadre des interventions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, le Département d'Ille-et-Vilaine entend construire une politique publique efficace, dotée d'une offre de service globale et harmonisée capable de lutter durablement contre la précarité énergétique liée au logement vécue par les Breilliens.

Pour mener à bien cet objectif politique, la collectivité souhaite conduire un diagnostic précis à la fois quantitatif et qualitatif à l'échelle du territoire départemental.

Précarité mobilité

Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour : ...

– Soutenir la mobilité de tous les Breilliens et Breilliennes, en particulier les plus éloignés et les plus dépendants de l'automobile comme mode de déplacement.

- Poursuivre l'accompagnement à la mobilité des personnes les plus éloignées et les plus vulnérables en renforçant nos dispositifs (aide au permis, soutien à l'achat et à la réparation de véhicules...)

L'action du Département

. Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

Le Département assure la gestion des crédits délégués par l'Etat (d'un montant de 256 000 €) pour soutenir le fonctionnement des plateformes de conseil en mobilité : 5 structures couvrent aujourd'hui 90% de l'Ille-et-Vilaine et apportent des services de mobilité (accès au permis de conduire, location de véhicules, ...) ainsi que du conseil en mobilité afin d'accueillir et de proposer un accompagnement personnalisé aux personnes les plus éloignées de la mobilité et de l'emploi. En 2022, 895 personnes ont été accueillies sur ses plateformes, dont 300 allocataires du RSA.

L'objectif est de compléter l'offre pour couvrir l'intégralité du territoire.

. En 2022, dans le cadre de l'appel à projet « Actions innovantes mobilité » le Département a soutenu 19 actions mobilités sur les territoires pour une participation globale de 100 000 €, concernant au moins partiellement les jeunes et/ou les bénéficiaires du RSA, et pour le développement de services d'autopartage, de covoiturage solidaire, de flottes de véhicules de prêt (vélos à assistance électrique, scooters électriques notamment).

. Le Département soutient l'association Ehop depuis sa création en 2002 ; son objectif est de développer le covoiturage notamment sur le trajet domicile-travail en mettant en relation covoitureurs et covoiturés et en développant des partenariats avec les acteurs du territoire. En 2016, Ehop a créé 'Ehop Solidaires' pour développer des solutions spécifiques dans le domaine du travail et de la formation et faire en sorte que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

Précarité alimentaire

Le projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour :

– Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec une attention particulière concernant l'accessibilité financière ; ...

Et, à partir de la mi-mandat, de : ...

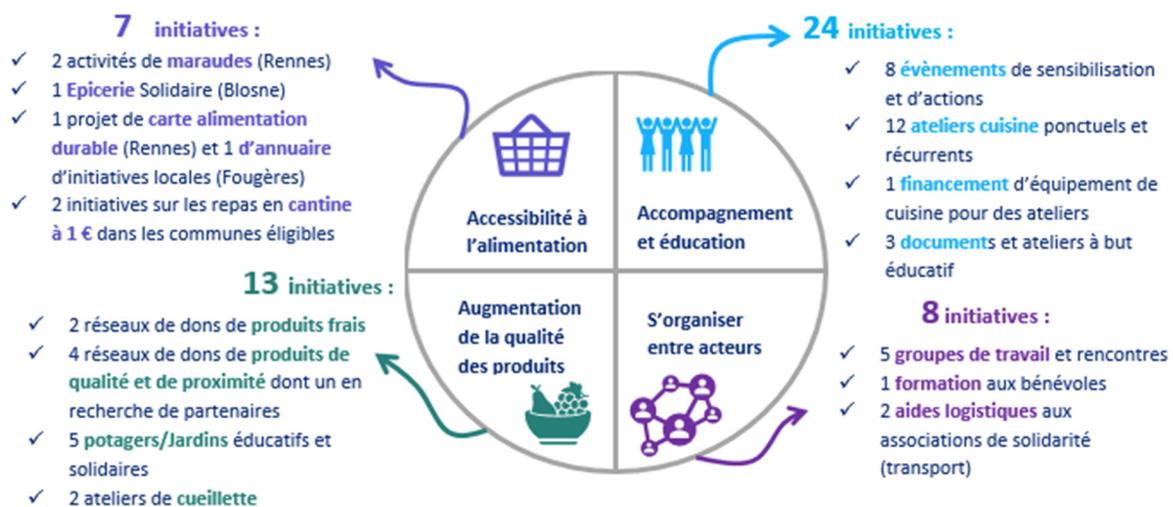
- Réorienter l'aide apportée aux associations d'aide alimentaire vers l'achat de produits frais, locaux ou bio en concertation avec celles-ci

L'action du Département :

Le Département développe un projet alimentaire à l'échelle de son territoire, qui compte parmi ses orientations l'accompagnement des publics fragiles dans leur fourniture et leurs pratiques alimentaires (volet justice sociale), doté depuis mai 2023 d'un Comité consultatif de gouvernance alimentaire. Ce comité s'est organisé en groupes de travail thématiques dont l'un est dédié à la précarité alimentaire ; il rassemble des représentants des associations d'aide alimentaire, de collectivités, de pôles ESS, de la chambre d'agriculture, et de la Draaf. Ce groupe « Vulnérabilités alimentaires » a tenu sa première réunion le 12 septembre 2023.

Partage d'expériences inspirantes du GT « Vulnérabilités alimentaires »

53 initiatives ont été recueillies et classées en 4 thématiques avec pour objectif de faire ressortir des pistes d'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire :



De ce premier retour d'expérience émergent des tendances explicatives des facteurs de succès et des difficultés persistantes de l'aide alimentaire en Ille-et-Vilaine :

Retours positifs : quelles actions ont-elles été des réussites ? Pourquoi ?

. Les réseaux de dons de produits frais et/ou de proximité, des circuits courts et les potagers permettent de fournir partiellement les associations d'aide alimentaire en légumes.

. Les initiatives fondées sur une logique de partenariat, de travail en commun et de coordination impliquant les acteurs locaux ont plus de chance d'être des réussites.

. Les publics sont impliqués et sensibilisés quand ils sont accompagnés et intégrés et quand les actions répondent à un véritable besoin (ex : permanence diététique).

Retours négatifs : quelles actions ont été des échecs ?

. Il y a une forte augmentation des besoins et de la fréquentation des associations de solidarité. Celles-ci ne peuvent ni fournir, ni accompagner les publics comme elles le voudraient.

. Certaines personnes en situation de grande précarité n'osent pas participer à certaines actions, événements de sensibilisation et d'actions, qui ne semblent pas adaptées.

- . Les initiatives visant la fourniture de produits frais et de qualité se heurtent à des difficultés logistiques et économiques : les coûts d'achats sont trop élevés, la collecte est chronophage ou impossible (produits disponibles trop éloignés, en trop petite quantité ...)
- . Il y a un manque de bénévoles dans les associations et de salariés dans les structures professionnelles, à relier avec le manque de temps chez les acteurs concernés et d'argent : financements accordés sur du court terme, inflation.
- . Sans accompagnement, certaines personnes ne sont pas à même d'accepter les produits frais.

De premières propositions ont pu être formulées.

Une deuxième réunion du groupe de travail est prévue avant la fin de l'année en novembre, orientée sur les sujets suivants :

- . Les achats de produits frais, de qualité et de proximité,
- . le renforcement de la coopération avec les associations de solidarités.

	<p>ODD2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE</p>
	<p>ODD7 GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNE, A UN COUT ABORDABLE</p>
	<p>ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE</p>

Transition écologique des établissements sociaux

L'Appel à candidatures Développement durable à destination des établissements sociaux et médicosociaux est structuré selon 3 axes :

1 : le soutien des démarches d'amélioration globales,

Pour une mission d'accompagnement orientée vers le management de l'établissement, les politiques d'achat, de gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

2 : le soutien des démarches d'alimentation responsable

Diagnostic des achats, aide à l'acquisition de matériel, formation des équipes.

3 : le soutien aux projets dans le domaine de la transition énergétique

- pour établir le diagnostic de l'établissement à travers un audit énergétique (consommations d'énergie, état thermique du bâtiment, opportunité d'implanter des énergies renouvelables), définir une politique énergétique.

- pour aider les établissements à réaliser des travaux ambitieux de rénovation énergétique.

2022 : Le 4ème Appel à candidatures a pour la première fois intégré un volet « aide aux travaux de rénovation énergétique » : 56 établissements ont été accompagnés

2023 : Lancement du 5ème Appel à candidatures sur les mêmes modalités qu'en 2022

Depuis la mise en place de cet appel à candidatures, 87 établissements ont été soutenus par le Département pour un montant total de 3 890 216 €.

Le montant concernant l'aide pour les travaux de rénovation énergétique en 2022 était de 3 199 423 €. En 2022, l'Agence Régionale de Santé (ARS Bretagne) a abondé de 102 468 € pour la réalisation d'audits énergétique.

LE SCHEMA DE LA LECTURE PUBLIQUE 2023-28

Élu référent : Denez Marchand (vice président délégué à la culture, à la promotion des langues de Bretagne et à la lecture publique)

Services référents : pôle égalité éducation citoyenneté, direction Archives départementales, service Médiathèque départementale (siège et antennes de Bécherel, Fougères, Vitré, Rennes, Pipriac)



Le schéma a été adopté par une délibération par l'Assemblée départementale lors de sa réunion de juin 2023. C'est le 3^e schéma de développement de la lecture publique (2007, 2016-22, 2023-28) ; il définit les orientations politiques en 3 volets : bilan de la période précédente, réflexion sur le contexte, nouvelles orientations pour la période 2023-28.

Parties Prenantes

- . Collectivités territoriales partenaires : epci et personnels des collectivités,
- . Citoyens bénévoles collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Données clés du territoire

- . 295 établissements (2020)
- . 549 ETP dans les collectivités (2019)
- . 2 933 bénévoles (2021)
- . 2,5 millions d'entrées en 2019 dans les bibliothèques d'Ille-et-Vilaine

Enjeu budgétaire de la lecture publique dans les politiques départementales

Données du compte administratif 2022 :

- . dépenses d'investissement : 1 059 358 € (subventions pour l'achat de mobilier et l'aménagement) ;
- . dépenses de fonctionnement : 450 675 € pour le fonctionnement de la Médiathèque et 78 800 € en subventions d'aide à l'emploi.

La compétence du Département :

La Médiathèque départementale remplit ses missions légales de bibliothèque départementale ; à ce titre elle exerce une activité de prêt de documents, de formation et d'ingénierie au service des bibliothèques des collectivités du territoire, et d'observatoire territorial de la lecture publique. Elle a notamment pour missions de :

- 1) renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ,
- 2) favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales,
- 3) proposer des collections et des services aux bibliothèques territoriales et, le cas échéant, directement au public ;
- 4) contribuer à la formation des agents et des bénévoles,
- 5) élaborer un schéma de développement de la lecture publique.

Le bilan du schéma 2016-22

Une **évaluation interne** du programme d'action a été réalisée par les services de la médiathèque ainsi qu'un bilan des partenariats, dans le respect du référentiel d'évaluation (jeu d'indicateurs) national.

Le Schéma actualise le diagnostic de la lecture publique sur le territoire Breillien, notamment les structures : 295 bibliothèques (en 2020) maillent le territoire. Ce maillage actuel est considéré comme satisfaisant à l'exception de quelques rares situations.

17 réseaux animent cette activité, ils agissent autour de projets partagés mais aussi de la participation d'acteurs (élus, salariés, bénévoles, usagers) et la mise en place d'outils communs. Les professionnels.les employé.es dans les bibliothèques représentent 549 emplois en 2019 (1 emploi pour 1 840 habitants). Les réseaux de bibliothèques sont coordonnés par des professionnels.les représentant 21 ETP. Près de 3 000 bénévoles complètent ce dispositif.

Le Département déploie 5 antennes départementales décentralisées, à Rennes, Bécherel, Fougères, Pipriac, et Vitré.

En 2019, plus de 2,5 millions d'entrées ont été comptabilisées dans les bibliothèques Breilliennes (soit 256 pour 100 habitants).

Les constats

1) Le réseau des bibliothèques Breilliennes s'est structuré et ses moyens ont progressé en élargissant l'offre de proximité. Avec la participation du Département, en 5 ans :

- . 12 nouvelles bibliothèques ont été créées et 31 agrandies ou rénovées,
- . des postes de coordination de réseaux de bibliothèques ont été créés.

2) Une meilleure attractivité :

- . avec un taux de 23 % d'usagers actifs, la fréquentation des bibliothèques Breilliennes est de bon niveau (meilleure que la moyenne nationale : 13%),
- . grâce à l'effort des collectivités, aujourd'hui 135 bibliothèques proposent une inscription gratuite, la moyenne des horaires d'ouverture hebdomadaire augmente (de 10,7 h en 2015 à 12 h par semaine en 2019), mais reste inférieure à la moyenne nationale (15 h).

3) Des partenariats s'organisent avec les écoles ainsi que les collèges.

L'intervention du Département

Le montant cumulé des aides départementales entre 2016 et 2021 est de 3 931 520,59 €.

Le poste le plus important concerne les constructions de bâtiments et l'acquisition de mobilier (60% du total). Viennent ensuite les achats de documents (livres, cd, dvd, fonds multimédia, ressources numériques, fonds spécifiques...). 43 agents du Département sont à la disposition des territoires.

Le nouveau Schéma 2023-28

De nouvelles orientations facilitées par :

- . une évolution législative : la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 qui actualise les compétences des acteurs publics.
- . le projet de mandature 2022-28 porte un enjeu fort de transformation sociale et de prise en compte du développement durable.

La concertation

Une étape importante le 7 juillet 2022 : une journée sur le thème des « bibliothèques durables » a été organisée à l'initiative de la Médiathèque-Départementale, qui a rassemblé 70 participants des réseaux territoriaux. Elle a rapproché la sensibilisation des professionnels et le partage des initiatives en faveur de l'Agenda2030 et de l'action climatique. A partir des attentes exprimées elle a ainsi permis de faire émerger deux orientations fortes :

- . poursuivre les actions de consolidation et de structuration du réseau,
- . sur le territoire, renforcer l'accompagnement aux enjeux du développement durable et les 17 ODD de l'Agenda2030.

Nouvelles orientations pour la lecture publique

- . Renouveler le cadre 2023-28 de convention des partenariats pour le développement de la lecture publique.

- . Contribuer au développement durable du territoire en s'inspirant de l'Agenda2030 , notamment pour la réduction des inégalités, et la prise en compte des enjeux environnementaux.
- . Poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur l'Agenda 2030, en privilegiant la réduction des inégalités dans une démarche proactive vers les publics prioritaires, avec une meilleure prise en compte des dimensions environnementales. En mobilisant notamment :
 - . L'accompagnement autour du handicap en bibliothèque et les services aux publics prioritaires (publics éloignés de la lecture, allophones, en insertion, seniors, petite enfance et adolescence)
 - . La promotion de l'innovation et de la participation citoyenne
 - . La promotion des droits culturels et la contribution au schéma de promotion des langues de Bretagne
 - . Le soutien à la médiation scientifique
- . Consolider la structuration du territoire et soutenir les coopérations existantes entre bibliothèques en intégrant les éléments de démarche 'Accélérer les Transitions' 2023-2028. Notamment :
 - . en accompagnant l'élaboration des schémas de développement de la lecture publique sur les territoires,
 - . en intégrant les enjeux environnementaux dans le conseil technique aux constructions, rénovations, extensions des bâtiments,
 - . par le soutien à l'emploi en bibliothèque, en élargissant le dispositif existant aux communes de moins de 3 000 habitants.

Plan opérationnel : un programme en 10 actions

- 1) Accompagner l'appropriation du schéma auprès des agents de la médiathèque départementale
- 2) Sensibiliser les équipes des bibliothèques du réseau départemental aux enjeux du développement durable
- 3) Déploiement de la contractualisation entre le Département et les territoires
- 4) Ecrire une feuille de route pluriannuelle pour la Médiathèque départementale définissant les priorités de l'accompagnement des territoires réalisé par les antennes pour la mise en œuvre des objectifs inscrits dans les conventions, ainsi que les priorités des expertises transversales.
- 5) Réduire l'empreinte environnementale des formations de la Médiathèque
- 6) Contribuer à la transition bas carbone de la Collectivité
- 7) Adapter la politique documentaire concertée, en intégrant les ODD dans les orientations, et en accentuant la concertation avec les bibliothèques
- 8) Circuit du document de la médiathèque départementale
- 9) Développer le suivi des activités de la médiathèque et maintenir l'actualisation des données de la lecture publique
- 10) Evaluer le schéma

Gouvernance : Elu délégué

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Démarche partenariale : collectivités et epci,
 Démarche participative en lien avec les citoyens bénévoles
 Concertation/consultation des partenaires pour renouveler le dispositif

Perspectives

L'Agenda2030 cadre inspirant l'action de terrain et la préparation des conventions à signer en 2024.

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p><i>ODD4 ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE</i></p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p><i>ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE</i></p>

Sommaire

Le rapport développement durable, observatoire de la collectivité	2
Transitions vers le développement durable :	3
Les indicateurs	4
1. Transition bas carbone	8
Performance environnementale des bâtiments	11
Plan de mobilité	14
Achats durables	16
Mobilités durables	18
2. Politiques foncières	21
3. Biodiversité et ressource en eau	24
4. Projet alimentaire territorial	27
5. Vulnérabilités sociales et environnementales	30
Précarité énergétique	30
Précarité mobilité	31
Précarité alimentaire	32
Transition écologique des établissements sociaux	34
6. Culture et développement durable	35

Le rapport développement durable, observatoire de la collectivité

Le Code de l'environnement expose dans son article L110-1 que « les espaces, les ressources et les milieux naturels font partie du patrimoine commun de la nation, ...et que leur préservation est d'intérêt général et concourt à l'objectif de développement durable ». Il précise que cet objectif est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

L'article 5 de la loi du 4 août 2021 « loi de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales » a introduit l'Agenda 2030 comme cadre de référence du présent rapport sur la situation du développement durable (RSDD). L'évaluation de ce programme universel du développement durable adopté il y a 8 ans par l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelle en 2023, à mi-chemin de la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 que la tendance à l'amélioration constatée dans les premières années peine à se maintenir. Au contraire, en raison des crises sanitaires et politiques récentes, nous sommes encore plus éloignés des objectifs qu'il y a quatre ans.

En France, la déclinaison de l'Agenda 2030 a été inscrite dans la feuille de route nationale, également évaluée chaque année.



Evaluation des politiques et du fonctionnement de la collectivité

Le Rapport sur la situation du développement durable (RSDD) a vocation à faire le bilan de la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation.

Il doit rechercher une analyse de l'impact des actions, des politiques et programmes de la collectivité au regard des référentiels de développement durable, ainsi que l'identification des options stratégiques retenues par la collectivité pour les années à venir, et leur traduction budgétaire.

Transitions vers le développement durable

. En 2022 notre collectivité a souhaité définir un périmètre pour animer et structurer le suivi et l'évaluation de certains projets ou démarches de transformation de son action, stabilisé sur la durée de la mandature.



Ce périmètre constitue le socle à partir duquel construire et enrichir chaque nouvelle édition du rapport ; l'analyse détaillée suit donc la structure de ces 5 enjeux dans les fiches qui suivent :

- Transition bas carbone
- Politiques foncières
- Biodiversité et ressource en eau
- Projet alimentaire territorial
- Vulnérabilités sociales et environnementales

La contribution au développement durable peut aussi s'inscrire dans une approche globale à l'échelle d'une politique publique. C'est l'exemple de la lecture publique présenté dans ce rapport.

Les indicateurs

Les indicateurs d'éco-responsabilité ont pour finalité de renseigner sur les modes de fonctionnement, les politiques d'achat de travaux, de services ou de prestations confiées à des tiers. Ils sont recueillis à partir des données de gestion courante, et comparés dans la durée pour traduire concrètement les changements opérés dans le fonctionnement de la collectivité.

Chaque fois que possible, ces indicateurs sont rapprochés des objectifs définis par la loi ou issus de références nationales, ou bien de ceux que la collectivité s'est donnée.

Depuis 2018, le Département d'Ille-et-Vilaine publie une sélection de ces objectifs et indicateurs dans son rapport développement durable.

Ils seront revus en 2024 pour se conformer au nouveau modèle des cinq enjeux.

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
Achats	Nombre de marchés réalisés dans l'année	674 marchés	857 marchés	723 marchés
Concerne tous les marchés de la collectivité 	Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAPD) 2015-2020 : 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale	9 % en nombre de marchés	9,5% en nombre	11 % en nombre
	PNAPD 2022-2025 : 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale d'ici 2025			
	PNAPD 2015-2020 : 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale PNAPD 2022-2025 : 100 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale d'ici 2025	20 % en nombre de marchés	25% en nombre	25,5 % en nombre

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
Papier	Diminuer de 30% la consommation de papier bureautique d'ici 2020 (année de référence 2015 : 66,115 tonnes) Tonnage de papier bureautique acheté par la collectivité (LTECV_article 79)	+ 17% 77,6 tonnes	-35% 43 tonnes	-50% 33,285 tonnes
Papier	Tonnage de documents de communication concernés par la contribution CITEO	283 tonnes	310 tonnes	358.19 tonnes
	Tonnage de papier collecté pour le recyclage	44 tonnes	38 tonnes	68 tonnes
Construction	Au moins 10% (puis 20% à partir de 2020) de la masse des matériaux utilisés dans les couches de surface des routes sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte _ article 79)	Entretien des routes 20 %	Entretien des routes 20 %	Entretien des routes 20,5 %
Énergie (électricité, gaz naturel, réseau de chaleur, fioul, bois, gaz propane) 	Consommations d'énergie des bâtiments départementaux			
	- non corrigées du climat	61 454 MWh	74 998 MWh	62 382 MWh ⁽²⁾
	- corrigées du climat (année de référence 2013) C'est-à-dire avec prise en compte de la rigueur hivernale	78 043 MWh Superficie des bâtiments en augmentation	84 979 MWh Superficie des bâtiments en augmentation	78 536 MWh ⁽²⁾

⁽²⁾ À partir d'octobre 2022, mise en place du plan de sobriété énergétique. La consommation de gaz est en baisse de 10 000 MWh par rapport à 2021 dont 6 000 MWh pour les collèges. Arrêt de l'ouverture des fenêtres avec le COVID.

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
Énergie renouvelable 	Part des énergies renouvelables consommées par le Département d'Ille-et-Vilaine C'est-à-dire % de la consommation totale par les bâtiments du Département	Réseau de chaleur 7,85% Bois 0,88%	Réseau de chaleur 8,14% Bois 1,01%	Réseau de chaleur 8,8% Bois 1,02%
	Quantité d'énergie renouvelable produite par le Département en kWh (en revente seulement)	31 785 kWh	29 564 kWh	30 477 kWh
Mobilité 	nombre de bénéficiaires de l'indemnité sur les abonnements en transport collectifs, et nombre de mois d'indemnité de transport versés y compris personnes en service civique et stagiaires d'école	549 bénéficiaires soit 3 683 mois	286 bénéficiaires Soit 1 540 mois	376 bénéficiaires
	Nombre de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo, et nombre de mois d'indemnité versés Mis en place au 1 ^{er} septembre 2018	152 bénéficiaires	/	/
	Nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durable (vélo et co-voiturage) Mis en place au 1 ^{er} septembre 2021	/	273 bénéficiaires, soit 1 918 mois dont 52 co-voitureurs et 217 cyclistes*	268 bénéficiaires
Insertion	Maintenir les 70 000 heures de travail annuel en insertion <i>(SPASER 1 – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)</i>	84 375 heures	106 099 heures	88 813 heures

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022
	Faciliter l'emploi des bénéficiaires du RSA, soit 50% des mises en emploi réalisées <i>(SPASER 1)</i>	369 personnes dont 39% de bénéficiaires du RSA	418 personnes dont 30% de bénéficiaires du RSA	324 personnes dont 34% de bénéficiaires du RSA
	Lors du renouvellement des flottes automobiles de plus de vingt véhicules automobiles, l'achat de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques ou à faibles émissions de CO2 et de polluants de l'air) se fera dans une proportion minimale de 20% pour les collectivités territoriales pour les parcs dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes. <i>(loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte LTECV_article 37)</i>	22 véhicules électriques + 1 hybride rechargeable achetés Soit 36% des véhicules <3.5 tonnes achetés en 2020	20 véhicules électriques achetés Soit 62.5% des véhicules < 3.5 tonnes achetés en 2021	38 véhicules électriques achetés Soit 57,6 % des véhicules < 3.5 tonnes achetés en 2022

⁽¹⁾ En 2019, le passage du grammage de papier classique de 70 g au papier recyclé de 80gr équivaut à 14% d'augmentation. Ceci explique la diminution moins importante par rapport à l'année de référence (2015).

⁽²⁾ Activation du plan de sobriété énergétique à partir d'octobre 2022. La consommation de gaz a diminué de 10 000 MWh par rapport à 2021, dont 6 000 MWh pour les collèges, constat à rapprocher de l'arrêt des mesures sanitaires contre la Covid (ouverture des fenêtres).

*données provisoires

Obligation légale

Objectif défini par le Département

1. Transition bas carbone

TRANSITION BAS CARBONE

Élue référente : Emmanuelle Rousset (vice présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la transition écologique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la coordination des politiques transversales)

Services référents : pôle Dynamiques territoriales, direction de la Transformation écologique



Projet de mandature

« Le Département contribuera à la bataille pour le climat en faisant prendre à son patrimoine le tournant d'une performance environnementale maximale. Il s'agira de répondre au double enjeu de participation à l'effort collectif pour une réduction drastique des émissions carbone et d'être exemplaire pour encourager nos partenaires à suivre le même chemin.

Au-delà de la mise en application des réglementations nationales, nous porterons une ambition supplémentaire tant pour les nouvelles constructions que pour les opérations de maintenance du bâti existant avec un haut degré d'exigence de performance environnementale. Nous soutiendrons l'innovation technique en privilégiant les technologies propres. Nous utiliserons le levier de la politique des achats pour encourager les productions renouvelables ou durables.

Le Département se mobilisera pour :

- Répondre aux enjeux environnementaux en étant exemplaire dans la gestion de son patrimoine bâti ;
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre. »

Parties Prenantes

- . Toutes les directions et services de la collectivité
- . Collectivités locales bénéficiaires des dispositifs de solidarité territoriale.

Données clés

- . Bilan GES de la collectivité en 2021 : 64 000 tCO₂e

Enjeu budgétaire dans les politiques départementales

Toutes dépenses d'énergie 2022 : 8,186 M€ TTC, 53% de ces dépenses financent des énergies dont le contenu carbone dépasse 100 gCO₂e par kWh.

Réalisations

1) Le respect de l'obligation de réaliser un bilan et d'adopter un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le code de l'Environnement prévoit que le Département est tenu d'établir tous les 3 ans un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences », ainsi qu'un plan de transition pour réduire ces émissions qui présente les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.

Depuis 2011, le Département réalise régulièrement le bilan de ses émissions, et il a ainsi progressivement intégré la réduction de l'impact environnemental de ses activités dans son fonctionnement (par des techniques de voirie innovantes, la gestion de l'énergie dans les bâtiments, etc.).

Le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) (2021) s'élève à 64 000 tCO₂e et sert de référence pour le plan de transition bas carbone adopté par délibération de l'Assemblée départementale en juin 2023. Ce plan a pour ambition de franchir un cap ; il fixe **l'objectif de réduire ces émissions de 25 % entre 2021 et 2028**, et sa déclinaison sectorielle pour les activités

départementales. Cet objectif devra être pris en considération dans l'ensemble des décisions stratégiques de la collectivité.

Le **nouveau programme** du plan de transition 2021-28 comporte 17 actions qui organisent et renforcent les activités de décarbonation en développant la gouvernance et l'évaluation, l'animation et la sensibilisation des personnels à la question climatique, les choix énergétiques, la construction l'entretien et l'usage des bâtiments, les déplacements bas-carbone, les achats, la construction et la gestion de la voirie.

2) Gouvernance

Un **comité de coordination bas-carbone** a été installé en août 2023 afin de partager les réflexions, les projets et démarches entreprises par chaque direction pour répondre à l'objectif global de réduction.

3) Le budget carbone

Une activité nouvelle de développement d'un budget carbone est en construction : l'objectif est de programmer et piloter dans une logique pluriannuelle, la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour respecter la trajectoire adoptée par la collectivité et intégrer l'évaluation des émissions de GES dans les processus de décision, par exemple d'évaluer a priori l'opportunité d'un projet au regard de son coût carbone. Un emploi a été créé et pourvu à cette fin (septembre 2023).

4) Accompagner les politiques climat du territoire

. La nouvelle politique départementale de mobilités durables

Le Département s'est fixé pour orientation de structurer sur son territoire une offre de mobilités accessibles et bas-carbone. Après l'achèvement des grands axes routiers permettant aux habitants de disposer d'un réseau structurant, l'enjeu est de promouvoir des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, via :

- . la contractualisation avec les intercommunalités à travers des pactes de mobilités locales,
- . le réseau vélo départemental en continuité et en cohérence avec les infrastructures existantes et dans un souci de préservation de la biodiversité, et de permettre l'articulation des différentes mobilités en favorisant l'intermodalité,
- . l'aménagement d'aires dédiées au covoiturage avec des bornes de chargement électrique et des parkings vélos sécurisés.

(Voir la fiche Mobilités durables)

. Les nouveaux dispositifs de solidarité territoriale

- Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats départementaux de solidarité territoriale, le plafond des aides départementales à l'investissement, peut atteindre 50% du coût d'opérations relatives :
 - . à l'habitat, pour la rénovation énergétique de logements sociaux conventionnés (restructuration / adaptation au changement climatique en améliorant le confort d'été) avec un gain de 2 étiquettes énergétiques minimum,
 - . aux mobilités durables dans le cas de pactes de mobilité intégrant des projets de rayonnement intercommunal dans une logique de continuité d'itinéraire, ou de réseau intercommunal d'infrastructures de mobilité.
 - Ce taux de subvention peut être majoré de 10% si le projet respecte les 2 critères de sobriété foncière et de moindre impact environnemental et s'il atteint au moins l'une des 3 cibles suivantes : Biodiversité et eau, Solidarité et engagement citoyen, et Bâtiment exemplaire
- La notion d'exemplarité du bâtiment s'appuie sur l'intégration de principes innovants de construction ou de fonctionnement, qui peuvent concerner, par exemple :
- . le recours à des matériaux biosourcés, locaux ou issus de l'économie circulaire,
 - . le réemploi de matériaux de construction, éventuellement issus du bâtiment existant avant démolition,

. la conception d'un ensemble de constructions, d'un équipement à énergie positive et à faible empreinte environnementale, à coût économique maîtrisé.

Gouvernance :

- . Elue délégataire
- . Comité de coordination bas carbone transversal élu-es / directions (finances, achats, routes, bâtiements, déplacements, solidarités humaines et territoriales)

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Transversalité de la gouvernance, anticipation avec le budget carbone.

Perspectives

Le prochain Beges portera sur l'année 2024. Il permettra d'établir un premier bilan du plan de transition. L'analyse de l'impact du programme de réduction des émissions et son pilotage en vue d'atteindre l'objectif des -25% constitueront des priorités de l'année à venir.

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable

13 	ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS
---	--

Les fiches qui suivent détaillent la transition bas-carbone de la collectivité :

- . La performance environnementale des bâtiments,
- . Le plan de mobilité,
- . Achats durables : le Spaser 2,
- . Mobilités durables (territoire).

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Élu.e.s référent.e.s : Frédéric Martin, élu en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jeanne Larue, vice-présidente en charge de l'éducation (collèges)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des bâtiments, services construction des agences



Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour répondre aux enjeux environnementaux en étant exemplaire dans la gestion du patrimoine bâti, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Structurer et mettre en application une grille de critères stricts pour la construction des nouveaux bâtiments visant à respecter l'objectif de neutralité carbone ...
- Installer des panneaux solaires sur tous les bâtiments ... et développer des contrats privilégiant la consommation d'énergies renouvelables
- Réaménager le site de Beaugard, ..., reflétant notre engagement en faveur de la transition écologique et de la solidarité sociale et territoriale
- Livrer, à Melesse, le premier collège à énergie positive dans le département, ...
- Gérer le patrimoine départemental de façon à ce que sa construction, son entretien et sa rénovation répondent aux enjeux de la transition écologique : ...

Enjeu budgétaire

Dépenses de fonctionnement 2022 : 12,2 M€

Dépenses d'investissement : 49,3 M€

Le nouveau collège de Melesse : une construction neuve de grande qualité environnementale

Mis en service à la rentrée 2023, ce bâtiment est caractérisé par :

- . un besoin bioclimatique faible grâce à : une faible déperdition de chaleur (isolation performante), un préau qui limite les apports solaires d'été, un dispositif de ventilation naturelle qui limite le besoin de refroidissement et une utilisation optimale de la lumière naturelle,
- . une faible empreinte environnementale de par son ossature bois (stockage de carbone optimisé, faible inertie thermique), et grâce à l'utilisation de matériaux locaux : bois de bardage provenant de Combourg,
- . la production d'énergie photovoltaïque autoconsommée avec revente du surplus : 800 m² de panneaux solaires susceptibles de produire environ 170 MWh à l'année,
- . une chaufferie bois qui alimente également une salle multifonctions communale,
- . une cour qui sera à court terme en partie enherbée et arborée, et 1 300 m² de toitures végétalisées.

Ce projet a été intégré à l'observatoire expérimental E+C- en anticipation de la réglementation RE2020 et aidé par l'Ademe ; son bilan carbone est attendu fin 2023 ; les performances énergétiques de ce nouveau bâtiment feront l'objet d'une attention particulière dans les prochaines années.

Rénovations et restructurations

13 projets de rénovation énergétique ou de restructuration avec un volet rénovation énergétique sont en préparation au stade de la programmation ou des études ; ils concernent très majoritairement les collèges (11 établissements). Ces opérations visent le niveau BBC rénovation.

Les étapes de leur programmation intègrent de nouveaux points de vigilance :

- . la sobriété foncière (réduction de la surface des parcelles acquises, limitation de l'emprise au sol),
- . la rénovation urbaine : acquisition et réaménagement de parcelles déjà artificialisées,

. la désimperméabilisation des surfaces des cours des collèges (retrait des enrobés bitumineux), pour les aménager (végétalisation), redéfinir leurs usages (mixité filles-garçons, éducation à la nature) et éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain dans un logique d'adaptation au changement climatique.

Démarche de mise en conformité au 'décret tertiaire'

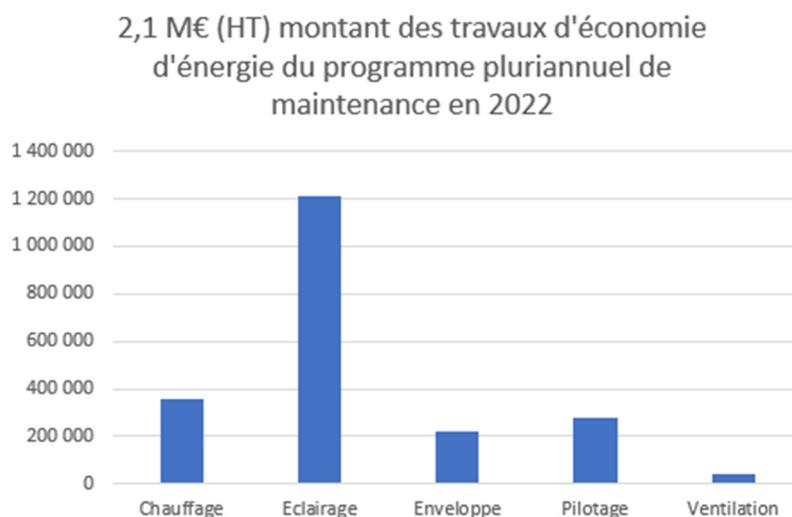
Tous les bâtiments dont la surface de plancher dépasse les 1000 m² ont été enregistrés sur la plateforme nationale Operat ; cela concerne 88 bâtiments (dont une majorité de collèges). L'étape à venir devra permettre de formaliser la planification des opérations.

La maintenance des bâtiments

Un nouveau marché de maintenance multitechnique a été signé en début d'année 2023, pour la période 2023-26. Il comporte un volet de préparation à un futur contrat de performance énergétique (qui va permettre de réaliser les études, et la mise en place préalables d'équipements spécifiques).

Le bilan des opérations de maintenance 2022

Ces travaux génèrent des économies d'énergie (et alimentent le plan de sobriété) : ci-dessous le bilan 2022 : 31 opérations.



Les moyens humains nécessaires aux activités de **maîtrise des consommations d'énergie** sont renforcés ; 3 nouveaux agents sont recrutés ou en cours de recrutement :

- pour le suivi des données, l'évaluation des performances des travaux et le suivi de la gestion de l'eau (économe de flux),
- pour le pilotage, les réglages des systèmes, et une meilleure interface avec les équipes de maintenance-exploitation dans les collèges ainsi qu'avec le prestataire de la maintenance multitechnique (2 agents).

Progression des énergies renouvelables : réseaux de chaleur, électricité verte, production photovoltaïque

Deux chaudières bois départementales sont mutualisées dans des mini réseaux de chaleur pour alimenter des bâtiments communaux à Guipry et à Melesse.

Changement pour des sources bas carbone : connexion aux réseaux de chaleur. Exemple : le Collège de Liffré est désormais alimenté par le réseau biomasse de la communauté de communes de Liffré-Cormier-Communauté (qui alimentera à terme 9 bâtiments), ce qui va générer une réduction des émissions de GES importante (entre 50 et 100 tCO₂e à l'année pour un collège).

Il est indispensable d’agir sur les usages pour réduire les consommations d’énergie :

. Concernant le parc de bâtiments hors collèges, le **plan de sobriété** 2022-23 a permis de réduire les émissions de la collectivité de 511 tCO2e, soit environ 5% des émissions des bâtiments, et d’économiser 8% des dépenses énergétiques (884 000 €).

. Concernant les collèges, le challenge national Cube’s permet de réaliser des économies d’énergies significatives : **de l’ordre de 10% sur un an** sans travaux complémentaires, soit une économie moyenne d’environ 5 600 € pour un collège. Au regard des enjeux environnementaux, éducatifs et économiques, le Département s’est engagé dans le Challenge Cube.s avec **8 collèges volontaires**. Dans ce cadre des ressources spécifiques sont mises à disposition des établissements telles que caméra thermique, wattmètres, enregistreur de température/CO2/humidité ou encore guides, affiches et supports de communication.

Le projet est copiloté en transversalité par les directions Bâtiments et Education.

Perspectives

La nouvelle stratégie immobilière de la collectivité en cours d’élaboration intégrera la réduction des émissions de GES ainsi que la feuille de route pour l’énergie, l’eau, la biodiversité, les matériaux renouvelables.

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable

13 	<i>ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS</i>
---	--

PLAN DE MOBILITE

Élue référente : Laurence Roux (Ressources humaines et dialogue social, moyens généraux)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des moyens généraux - pôle ressources humaines, direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles



Projet de mandature 2022-2028

- Atteindre 80 % de véhicules propres lors du renouvellement des flottes de véhicules du Conseil départemental pour lesquelles l'option technique est accessible.

Le **plan de mobilité** (anciennement plan de déplacements) vise à optimiser et à améliorer l'efficacité des déplacements liés à l'activité de la collectivité, en particulier ceux des agents dans une perspective de diminution de l'impact environnemental. Il a été adopté en mars 2021, pour favoriser les transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle (vélo, covoiturage...). Il englobe à la fois les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail. A titre d'illustration, en 2021 19 millions de km ont été parcourus par les agent-es du Département dans le cadre de leurs trajets domicile travail et les déplacements professionnels quant à eux représentent 9,5 millions de km.

Composition de la flotte (15/9/2023)

Environ 880 véhicules :

- 560 véhicules de moins de 3,5 tonnes dont 86 véhicules à faible émission de CO2, soit environ 15% de la flotte de véhicules légers
- 50 bornes de recharge de véhicule électrique
- 110 camions et véhicules de plus de 3,5 tonnes
- 56 engins de chantier pour les travaux de VRD et d'entretien des routes
- 87 tracteurs pour l'entretien des dépendances routières et des espaces naturels sensibles
- 72 vélos de service dont 69 vélos à Assistance Electrique

Le projet « 200 vélos »

Pour encourager la pratique du vélo auprès des agents et des agentes de la collectivité, le Département s'engage en 2023 dans l'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique, sous ses couleurs, visible et facile d'accès, dimensionnée à hauteur de 70 VAE en 2023, et avec une perspective d'une centaine supplémentaire en 2024.

Ils seront à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels comme les voitures de service, et leur usage sera ouvert aux autres déplacements par exemple pendant la pause déjeuner ou pour tester l'usage d'un vélo sur son trajet domicile-travail. L'objectif est de réduire les déplacements courts en véhicules thermiques et de les remplacer par des déplacements en vélos de service.

Les aides du Département pour les déplacements domicile-travail

Le Département encourage ses agents à se déplacer autrement qu'en « voiture solo » pour leurs déplacements domicile-travail en mettant à niveau son dispositif d'aides :

1) avec une meilleure prise en charge des abonnements de transport en commun :

Conformément au décret n° 2023-812 du 21 août 2023, à compter du 01/09/2023, le Département prend désormais en charge 75% du coût de l'abonnement de transport collectif (au lieu de 50 % auparavant).

376 agents ont bénéficié de cette prise en charge en 2022.

2) ainsi qu'un **forfait mobilité durable** plus attractif

Le forfait mobilité durable a été adapté tant sur les montants que sur la nature des moyens de déplacement. Depuis le 1er janvier 2022, le montant annuel du FMD varie en fonction du nombre de déplacements annuels

	lorsque le nombre de déplacements est compris :
100 €	entre 30 et 59 jours
200 €	entre 60 et 99 jours
300 €	au moins 100 jours

Les modes de transport éligibles sont plus divers :

- engins de déplacement personnel motorisés à l'exclusion des moteurs thermiques (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.)
- cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service.
- service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions, incluant le covoiturage

268 agents ont bénéficié du FMD en 2022.

3) Le renouvellement en 2023 du dispositif de location-vente de vélos à assistance électrique (VAE) : Dans sa forme actuelle ce dispositif aura bénéficié à 180 agents de la collectivité. La campagne 2023 est dotée de 70 VAE (96 agents ont formulé une demande).

La poursuite des animations mises en place dans le cadre du plan de mobilité depuis 2019 :

- . le défi mobilité : une nouvelle édition en 2023 à laquelle 37 équipes et 283 agents ont participé,
- . un atelier de réparation de vélos du quotidien,
- . l'animation du covoiturage : renouvellement de la convention avec Ehop pour la période 2022-25,
- . les ambassadeurs du covoiturage : le réseau est à réactiver par suite d'un renouvellement de ses membres, notamment en mobilisant les bénéficiaires du forfait mobilité durable (FMD).

L'organisation du travail

Le télétravail est autorisé selon un cycle régulier 2 jours par semaine pour certains agents de la collectivité, et jusqu'à 25 jours en mode ponctuel. 2 107 agents sont télétravailleurs en 2022.

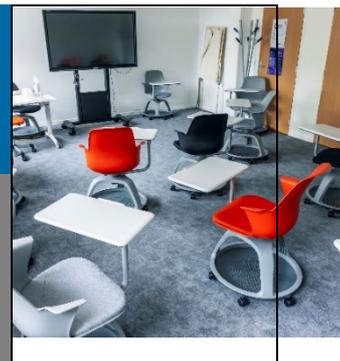
Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Élus référents : Frédéric Martin, élu en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jean-Paul Guidoni, conseiller départemental délégué à la commande publique responsable

Services référents : pôle ressources humaines et performance de gestion, direction finances et commande publique



Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour : ...

Mettre en place des outils de pilotage innovants et efficaces, pour une action publique au service de la résilience du territoire dans une logique d'amélioration continue ; ...

Cela implique, dès le début du mandat, de : ...

- Intégrer des clauses environnementales, genrées, sociales... dans les marchés publics chaque fois que c'est possible
- Créer un réseau d'acheteurs et d'acheteuses départementaux formés et coordonnés sur la commande publique responsable
- Favoriser l'économie circulaire dans les domaines de conception et la politique d'achat du Département ...

Montant des achats de la collectivité en 2022 :

. total mandaté en fonctionnement (produits et services) : 48 482 084 € TTC,

. total mandaté en investissement (études, équipements, travaux) : 89 112 802 € TTC.

Marchés passés au cours de l'année 2022 :

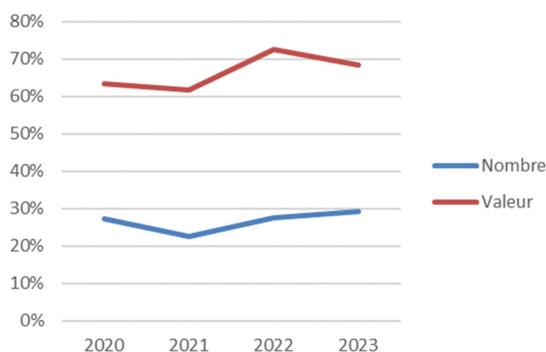
. 37 marchés pour un montant maximum de 28,7 M€ TTC comprennent au moins une disposition sociale,

. 129 marchés pour 22,7 M€ TTC comprennent au moins une disposition environnementale,

. 45 marchés pour 17,7 M€ TTC comprennent au moins une disposition environnementale et sociale.

Sur 723 marchés conclus en 2023, 211 (pour 69,1 M€ TTC) comportent au moins une disposition en faveur du développement durable (sociale et/ou environnementale), ce qui représente pour l'ensemble 29% en nombre et 68 % en valeur.

Part de la commande durable : dispositions sociales et environnementales dans les marchés



Clauses sociales

En 2022, 78 consultations incluaient des clauses d'insertion sociale et professionnelles. **88 813 heures d'insertion** ont été réalisées grâce à la commande publique du Département (soit 27% de plus que

l'objectif fixé à 70 000 heures), principalement dans les services (82%) avec le remplacement des agents d'entretien dans les collèges et les travaux de construction (14,5%) des routes et des bâtiments. Cet effort d'insertion a bénéficié à 324 personnes nouvellement mises en emploi, et 34% d'allocataires du RSA.

Un nouveau Spaser « 2 »

L'Assemblée départementale a approuvé son nouveau schéma de la commande publique responsable pour la période 2023-2028 (sept 2023).

Pour l'essentiel il est structuré selon 3 axes :

1) Déployer la stratégie d'achat responsable

. Sensibiliser et former pour améliorer les pratiques d'achat responsable au sein de la collectivité, renforcer le processus d'achat et ses instances techniques, son suivi et sa soutenabilité par la programmation, la formalisation des critères environnementaux

. Rapprocher l'offre et la demande : mieux faire connaître les besoins du Département et inversement mieux connaître l'offre des entreprises

. Créer du lien avec le tissu économique local : mieux repérer et cartographier les entreprises du territoire pour les associer davantage aux perspectives d'achat départementales

2) Développer les considérations sociales dans les marchés

. Etendre le champ d'application des clauses d'insertion sociale et adopter un nouvel objectif : **100 000 h par an d'ici 2028**, avec une plus large place faite aux marchés réservés aux structures de l'insertion et du handicap

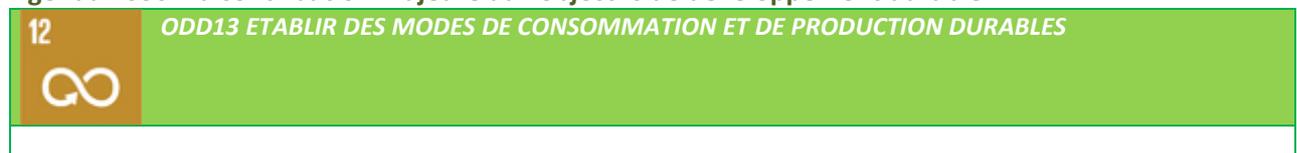
. Mettre en oeuvre des mesures en faveur de l'égalité femme -homme : l'achat doit être construit en tenant compte de cette dimension

3) Poursuivre la transition écologique et environnementale

Favoriser le réemploi et la réparabilité et contribuer à la trajectoire bas carbone de la collectivité par la sobriété, le réemploi, les filières de proximité.

S'engager pour satisfaire les objectifs du **plan national pour les achats durables 2022-25** : « d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ; et 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale. »

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



MOBILITES DURABLES

Élu.es référent.es : Stéphane Lenfant (Vice-Président délégué aux mobilités aux infrastructures et dossiers ferroviaires), Schirrel Lemonne, déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes

Services référents :

pôle construction et logistique, direction des nouvelles mobilités, direction des grands travaux d'infrastructures, direction gestion des routes départementales.



Projet de mandature 2022-2028

« Structurer et promouvoir, pour tous les habitant.es du territoire, une offre de mobilité accessible et bas carbone »

- Structurer un réseau vélo départemental en continuité et en cohérence avec les infrastructures existantes et dans un souci de préservation de la biodiversité ;
- Promouvoir la sécurité des usagers par des aménagements du réseau routier ;
- Permettre l'articulation des différents types de mobilités en favorisant les intermodalités ;
- Soutenir la mobilité de tous les Breilliens et Breilliennes, en particulier les plus éloignés et les plus dépendants de l'automobile comme mode de déplacement. / ...

Objectif : avoir démarré en 2028 la construction de 250 km de pistes cyclables.

Parties Prenantes

. Collectivités territoriales partenaires : communes, EPCI

Données clés du territoire

. Les émissions annuelles de GES en Ile-et-Vilaine représentent environ 2,36 millions de tCO2e pour le secteur routier en 2020 (www.bretagne.terristory.fr).

Une politique ambitieuse pour le territoire

. Les pactes de mobilité locale : à l'initiative du Département, ils entendent développer les alternatives à l'usage du véhicule individuel dans les territoires. Ces pactes s'appuient sur des orientations opérationnelles, notamment : favoriser la pratique cyclable au quotidien, renforcer l'intermodalité et l'attractivité des transports en commun, développer localement des mobilités solidaires. Ces pactes intègrent la participation des habitants aux réflexions sur les mobilités, différenciée selon les territoires. Ils conditionnent la participation financière du Département à la construction d'infrastructures et au développement d'équipements par les collectivités.

Etat d'avancement : un appel d'offres a été publié en décembre 2022 pour mettre en place une démarche adaptée à chaque territoire d'intercommunalité, articulée autour des étapes suivantes :

- . réaliser le portrait des mobilités du territoire,
- . prioriser les projets d'infrastructures,
- . animer et accompagner un temps de participation citoyenne (selon les territoires, comité citoyen ou consultation numérique) pour prendre part aux réflexions sur les mobilités de leur territoire et proposer des actions d'amélioration,
- . préfigurer chaque pacte des mobilités locales.

A l'automne 2023, les acteurs ont été désignés et sont opérationnels pour lancer la démarche dans chaque territoire.

. Le développement des infrastructures cyclables

24 opérations de pistes cyclables à Haut Niveau de Service dès à présent validées constituent une première phase du réseau Ile-et-Vélo, dont 2 sont déjà livrées en 2023 (5 km), 20 en cours d'étude (et 2 restant à programmer).

Des pistes cyclables 'de modernisation routière' (qui font suite à des opérations de constructions / améliorations routières), ainsi que les pistes réalisées par les EPCI et les communes avec la participation du Département, viendront compléter l'effort d'équipement du territoire pour le développement du vélo.

Deux référentiels relatifs à la voirie cyclable ont été publiés au 1^{er} semestre 2023, et adressés à toutes les communes et epci.

. le 'Guide pour les projets d'aménagements en faveur des modes actifs le long des routes départementales' à l'attention des collectivités gestionnaires de voirie susceptibles de créer des voies cyclables le long des routes départementales,

. le 'Référentiel technique des pistes cyclables départementales' (à haut niveau de service) : recommandations, principes, objectifs.

Un objectif de maîtrise de l'impact environnemental de la construction et de l'entretien de la route

... qui prend en compte l'environnement et la biodiversité sur l'intégralité du cycle de vie des ouvrages et dès la conception des nouvelles infrastructures. Ce travail volontariste se situe en amont des dispositifs réglementaires mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la construction du réseau, en analysant dès les premières étapes des projets la sensibilité environnementale des sites traversés, l'artificialisation et/ou la fragmentation du foncier, la sensibilité des milieux naturels et celle des paysages.

En 2023, un référentiel interne a été élaboré ('grille environnementale') pour évaluer le plus en amont possible l'impact environnemental, applicable à tous les projets à venir d'infrastructures routières et cyclables, comme cadre de compte-rendu, et/ou d'aide à la décision. Cette « grille environnementale » a été rédigée afin d'améliorer la connaissance des milieux traversés par les infrastructures et de réduire leur impact sur l'environnement. En allant au-delà des exigences réglementaires, elle a pour but de mieux prendre en compte les impacts sur les paysages, les ressources en eau et la biodiversité. Elle s'appuie notamment sur les outils partagés tels que la cartographie des zones essentielles aux mammifères en Bretagne, des cours d'eau, des zones humides et zones humides potentielles.

La pratique de l'éco-évaluation des opérations d'entretien est régulière depuis 2016 : en 2023 une étude comparative des outils disponibles (intégrant la comptabilité carbone) a été réalisée afin de sécuriser la poursuite de cette pratique. Le bilan des opérations de construction a été intégré dans le Beges2021 pour la période 2019-21.

Généralisation des techniques de moindre impact (carbone notamment) dans les appels d'offres : de futurs marchés de revêtements « froids » sont prévus en 2024 et dès à présent en préparation.

La sécurité des déplacements

La sécurité des routes départementales (RD) fait l'objet d'une surveillance constante : un rapport complet qui rassemble les indicateurs d'accidentologie est réalisé chaque année. Suivant la tendance générale du territoire, le trafic augmente régulièrement en Ille-et-Vilaine : +25% dans les 20 dernières années alors que le nombre d'accidents corporels et de décès a baissé de 50% sur la même période. Ces indicateurs sont stables sur les RD pour les 5 dernières années.

L'analyse du registre des interventions de sécurité conduites par les services permet de comparer le risque entre les réseaux et l'identification des sites à risques ; elle permet d'identifier les travaux prioritaires pour l'amélioration de la sécurité.

Un budget d'investissement d'environ 1,8 M€ est consacré à ces opérations confiées à des entreprises, complétées par des travaux réalisés en régie, de marquage et de pose de glissières de sécurité, pour environ 1,4 M€ (équivalent en valeur).

Environ 25 à 30 « points noirs » sont ainsi traités selon les années.

Un Campagne de prévention routière à destination des cyclistes « La Route se partage » est renouvelée chaque année.

La mobilité inclusive

Voir la fiche Résiliences

Des actions de sensibilisation aux déplacements durables

. à la pratique du vélo :

Par une association missionnée par le Département au profit d'usagers en situation d'insertion, de handicap, de personnes âgées et de collégiens ; des actions comparables ont été mises en œuvre pour conduire des accompagnements dans le cadre des actions collectives des CDAS.

. Le projet Moby en expérimentation dans 2 collèges :

Ce programme est établi par un acteur national (EcoCO₂) et s'adresse aux établissements d'enseignement (écoles/collèges/lycées) ; il a pour finalité de développer l'écomobilité à l'échelle des établissements (pour les élèves et la communauté éducative), et notamment de réduire l'usage de la voiture individuelle. Bénéficiant du dispositif des certificats d'économie d'énergie, le Département prend en charge le complément de financement pour intervenir auprès de deux établissements : le collège Marie Curie à Laillé et Pierre-Olivier Malherbe à Chateaubourg. Les projets ont commencé au premier trimestre 2023. Le programme repose sur l'intervention d'une structure d'animation locale du projet et décline 3 volets : sensibilisation/formation, diagnostic mobilité de l'établissement et préconisations d'amélioration. L'accompagnement se termine fin 2023.

Gouvernance : Elu délégataire – Groupe mobilité interne.

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Démarche territoriale fondée sur les partenariats locaux
Concertation/consultation citoyenne

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	ODD3 PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	ODD9 BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

AMENAGER DURABLEMENT LES ESPACES ET LIMITER L'ARTIFICIALISATION

Élu.e.s référent.e.s :

Services contributeurs : pôle Construction Logistique, direction des grands travaux d'infrastructure, pôle dynamiques territoriales, direction éco-développement, direction équilibre des territoires,



Enjeux du territoire

. La trajectoire historique de l'Ille-et-Vilaine est marquée par le dynamisme démographique (et celui-ci par hypothèse va se maintenir) ainsi que des modes d'aménagement urbains extensifs consommateurs de foncier agricole et naturel : +10,4% d'habitants en 10 ans, 4 094 ha artificialisés en Ille-et-Vilaine entre 2011 et 2021 (données MOS¹ à l'échelle des SCOT juillet 2023).

. Une agriculture majoritairement orientée vers l'industrialisation et les cycles longs, et des surfaces agricoles en recul de 6 200 hectares en 10 ans (- 1,3 %).

. L'effondrement de la biodiversité par suite de la fragmentation des milieux naturels par l'urbanisation et les infrastructures, et de l'accumulation des polluants de toutes natures (constaté localement par exemple selon une étude menée sur 14 sites départementaux protégés, 30 % des populations de papillons ont disparu entre 1999 et 2017).

. Une qualité des masses d'eau très dégradée sous l'effet de l'intensification de l'agriculture et d'un remembrement péjoratif pour le bocage et les éléments stables du paysage : 16 captages d'eau potable sont prioritaires pour les actions de réduction des pollutions sur leur aire d'alimentation. Les besoins en eau potable sont estimés à 80 millions de mètre cubes par an en 2040, contre 60 consommés aujourd'hui (syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine février 2023).

Le projet de mandature 2022-2028 :

. Construire et rénover pour permettre l'accès au logement pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire ... dans un cadre contraint lié aux impératifs de **sobriété** énergétique et **foncière** (ZAN, SRADDET, loi résilience-climat), qui implique de renforcer la rénovation du parc existant et une densification maîtrisée et qualitative pour limiter la consommation d'espace.

. Accélérer les Transitions

Mobilités, habitat, patrimoine départemental, commande publique, protection de la biodiversité, agriculture et alimentation ... la collectivité départementale mobilisera tous les leviers ... pour engager et accompagner les transformations nécessaires des modes de vie et des usages sur la base d'objectifs clairs en matière ..., de **lutte contre l'artificialisation**, ...

Biodiversité, eau, énergie :

Doubler les **surfaces acquises directement** ... pour assurer localement la préservation de la biodiversité et favoriser le développement d'une agriculture bio et/ou paysanne

Mettre en place une politique ambitieuse de réduction de l'artificialisation des sols

Gérer le patrimoine départemental de façon à ce que sa construction, son entretien et sa rénovation répondent aux enjeux de la transition écologique : ..., **sobriété foncière** tendant vers l'objectif du ZAN.

¹ Mode d'occupation du sol : inventaire numérique de l'occupation du sol réalisé à partir de photos aériennes, associant photo-interprétation et données géographiques externes (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>).

Parties Prenantes

- . Communes, EPCI,
- . Chambre d'agriculture,
- . SAFER,
- . Syndicats de bassins versants et de production d'eau potable,
- ; Conservatoire du littoral.

Compétences et responsabilités départementales

- En qualité de **maître d'ouvrage**, le Département réalise des projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures ; il conduit selon les contextes les opérations de maîtrise foncière appropriées (achat amiable, concertation, déclaration d'utilité publique, étude d'impact, etc.)
- Dans le cadre de sa politique de **protection de l'environnement** (de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, il fait l'acquisition par achat amiable de parcelles de grande qualité écologique et paysagère.
- Il est compétent pour créer, en partenariat avec les communes, conformément à la politique régionale de préservation des continuités écologiques, des zones de préemption qui ont pour objectif de préserver des parcelles d'intérêt écologique et paysager, et d'améliorer la qualité de la ressource en eau par la préservation et la restauration des zones humides et la gestion dynamique des écosystèmes et des peuplements.
- Dans le cadre de cette politique, et de l'accompagnement des exploitations agricoles, le Département conduit et met en œuvre des procédures d'aménagement foncier rural :
 - . pour remédier aux dommages causés par la réalisation des grands ouvrages publics, quel qu'en soit le maître d'ouvrage,
 - . depuis 2017 (loi biodiversité) pour préserver les milieux naturels et restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, tout en améliorant les conditions d'exploitation pour les agriculteurs.
- Dispositions de **sobriété foncière** : dans le cadre des dispositifs de soutien financier aux territoires, le Département conçoit et met en œuvre des politiques qui intègrent l'incitation à la sobriété foncière et limitent l'étalement urbain, notamment via des systèmes de bonification dans les dispositifs de solidarité territoriale : quatrième génération des contrats de solidarité territoriale , appel à projets Centre bourg Habitat et accès aux services ainsi que dans sa politique d'accès au logement. Le principe de sobriété foncière est également appliqué dans la conception des projets de bâtiments.

Activités

. En bilan en juin 2017, 16 opérations **d'aménagement foncier** agricole et forestier avaient été menées ; pour la très grande majorité d'entre elles (15) dans le cadre de la réalisation d'infrastructures, avec des résultats positifs significatifs en termes de contribution à un développement durable des territoires ruraux aménagés (réduction d'environ 30% du nombre d'ilots et rapprochement des sièges d'exploitation, augmentation de la taille des parcelles, replantation de haies bocagères dans une proportion x2 à x3).

Deux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental ont été lancées en 2021 autour des retenues de Landal (2 254 ha) et de Mireloup (3 293 ha). Les études pour l'état des lieux ont abouti à la proposition d'un périmètre d'aménagement foncier et de prescriptions environnementales, validé en 2021 ; elles entrent en 2023 dans une deuxième phase pour établir le classement des terres, préparer le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux, à soumettre à enquête publique avant de réaliser les travaux connexes. Ces deux opérations devraient se terminer à l'horizon 2028.

Une nouvelle opération débute en 2023 sur le bassin versant du Couesnon amont sur lequel sont situés deux captages prioritaires, d'un périmètre envisagé de 6 220 ha, à l'automne 2023 à l'étape de l'étude d'aménagement et de la constitution de la commission intercommunale d'aménagement.

. Développement de partenariats avec les communes en vue de la création de **zones de préemption** pour la préservation d'espaces naturels sensibles ou des milieux aquatiques :

Indicateurs / tableaux de bord

Acquisition de surfaces dans le cadre de la politique ENS : en moyenne 35 ha par an sur la période 2018-2020.

Etat des surfaces (mai 2023) :

ENS (maitrise d'ouvrage départementale)	3 083 ha
Zones de préemption ENS pour le Département	5 278 ha
Zones de préemption ENS pour les collectivités locales	330 ha
Zones de préemption Eau pour les collectivités locales	27 ha

Opérations d'aménagement foncier

Surfaces aménagées dans le cadre AFAF (avant 2017)	23 000 ha (41 communes)
Surfaces en cours d'aménagement dans le cadre AFAFE	5 500 ha

Consommation foncière du fait de la maîtrise d'ouvrage départementale

. due aux projets d'infrastructures pour la période 2011-2020 (évaluation) : consommation d'espaces naturels et forestiers estimée à environ 50 ha / an (2021).

. due aux projets de construction de bâtiments : 2 à 3 ha par an.

Perspectives

Gouvernance : 1) interne : Elu référent

2) Instance de coordination transversale : en attente d'une première réunion début 2024.

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Compétence d'aménagement foncier rural et droit de préemption.

Perspectives

Après l'AFAFE du bassin versant du Couesnon, deux nouvelles opérations d'aménagement foncier sont à l'étude :

. sur le bassin versant de Beaufort, pour protéger la retenue,

. sur le bassin versant du Semnon (réflexion en cours).

Réflexion sur un observatoire de la consommation foncière départementale pour comptabiliser l'emprise foncière des propriétés et des projets en maîtrise d'ouvrage départementale.

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

15



ODD15 PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX EN LES EXPLOITANT DURABLEMENT, ..., ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES SOLS, METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Élu référent : Yann Soulabaille en charge de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, de la politique de l'eau

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction de la transformation écologique, pôle Territoire et services de proximité.



Parties Prenantes

- . Collectivités territoriales : communes, epci
- . Instances de la gestion de l'eau : EPTB Eau-et-Vilaine, Assemblée bretonne de l'eau, Conférence bretonne de l'Eau
- . Services de l'Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne.

Enjeux du territoire

- . 3% seulement des masses d'eau en bon état écologique.
- . 132 communes en zone d'action renforcée en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (arrêté préfectoral du 2/08/2018).
- . 16 captages d'eau potable définis comme prioritaires par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les actions de réduction des pollutions diffuses sur leur aire d'alimentation.
- . une fragmentation importante des milieux naturels et un effondrement de la biodiversité.

Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour :

- Contribuer à préserver la biodiversité, assurer les continuités écologiques et restaurer les milieux naturels ;
- Contribuer à restaurer la qualité des masses d'eau et la santé des cours d'eau :
 - . *Doubler les surfaces acquises directement ... pour assurer localement la préservation de la biodiversité*
 - ...
 - . *Mettre en œuvre un budget spécifique, de 12 à 13 millions d'euros par an, totalement consacré à la préservation de la biodiversité et aux espaces naturels sensibles.*
 - . *Dégager des financements spécifiques dédiés à la préservation de la biodiversité dans le cadre de notre soutien aux projets intercommunaux*
 - . *Préserver la ressource en eau et contribuer à améliorer sa qualité particulièrement dégradée sur le département*

La compétence du Département :

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Il intervient en soutien aux collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations, au titre de la solidarité territoriale, et en raison de ses compétences en matière d'ingénierie publique envers les collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences. L'assistance technique du Département porte depuis 2001 sur l'assainissement et depuis 2021 sur les milieux aquatiques.

Il conduit des études et des travaux présentant un intérêt général sur des domaines variés comme l'approvisionnement en eau, la lutte contre l'érosion des sols, la protection des eaux superficielles et souterraines, les dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'action du Département

Il se mobilise :

- en faveur des espaces naturels sensibles y compris aquatiques, où la biodiversité est la plus riche et menacée, où la faune et la flore peuvent vivre et à partir desquelles elles se développent et se disséminent ;
- pour la préservation et le renforcement des corridors écologiques, voies de déplacement et de dispersion ou de migration des espèces (infrastructure naturelle du Département) ;
- en faveur de la randonnée, des paysages et de l'urbanisme durable.

. 70 sites naturels départementaux sont ouverts au public sur 127 espaces naturels sensibles au total ; ils accueillent plus d'1 million de visiteurs tous les ans.

. 4 513 hectares sont classés en tant qu'espaces naturels sensibles en Ille-et-Vilaine (dont 3 200 ha en pleine propriété (mai 2023).

. Chaque année sont organisées plus d'une centaine d'animations gratuites avec des partenaires du Département, et 2 500 élèves sont accueillis en moyenne dans les ENS.

. Le Département réalise et subventionne des travaux de mise en valeur, des acquisitions de nouvelles parcelles, la labellisation d'espaces naturels (propriété publique ou privée), des partenariats scientifiques et des études naturalistes, des animations dans les ENS.

. Il anime le réseau de suivi des rivières, et soutient les communes pour les travaux de restauration des milieux aquatiques, et l'acquisition foncière.

Enjeu budgétaire

Dépenses du budget annexe Biodiversité et Paysages en 2022 : 13 334 122 €, dont 6,4 M€ en fonctionnement et 6,9 M€ en investissement. En 2023, les subventions pour les travaux de restauration des milieux aquatiques s'élèvent à 6 993 601 €, elles sont désormais attribuées de manière pluriannuelle sur la durée des 8 contrats de bassins versants (jusqu'à 2024 ou 2025 selon les contrats).

La feuille de route Biodiversité : un programme en 10 actions

- sur les réservoirs de biodiversité et la politique Espaces naturels,
- . Mettre en oeuvre de nouvelles stratégies foncières et accélérer la préservation des milieux remarquables prioritaires (littoral, landes, zones humides, boisements).
- . Doubler les surfaces acquises par le Département en portant de 40 à 80 ha les surfaces préservées en moyenne chaque année, et mettre en place une organisation appropriée, et orientée vers de nouveaux partenariats sur le territoire.
- . Etendre le dispositif de labellisation des espaces naturels sensibles (ENS) à l'ensemble du territoire départemental.
- ...
- sur la restauration des milieux naturels et des continuités écologiques,
- . Soutenir les investissements des collectivités locales pour la réalisation de restauration des continuités des milieux aquatiques et terrestres.
- . Mettre à leur disposition le droit de préemption environnementale pour leur permettre d'engager des projets de préservation et de restaurations des milieux aquatiques et terrestres.

Labellisation d'espaces tiers

Le dispositif de labellisation se déploie sur l'ensemble du territoire départemental, piloté par le comité Biodiversité et paysage, qui s'est réuni pour la première fois en 2022 pour approuver la labellisation

de 4 nouveaux sites ; ils viendront compléter le réseau d'espaces préservés et ouverts au public en Ille-et-Vilaine.

Co-pilotage de la conférence breillienne de l'eau, mise en place (25/01/2022) par le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, eu égard à la situation de fragilité breillienne (3% seulement des masses d'eau en bon état écologique, une pluviométrie faible par rapport à la moyenne bretonne, une intense pression démographique et agricole) , « afin de renforcer la mobilisation et la coordination des acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau ainsi que de l'aménagement, avec le souci de concilier développement démographique et économique des territoires et l'atteinte de cet objectif de bon état écologique ».

A son terme, chacun des principaux acteurs de l'aménagement du territoire : collectivités (aménagement, urbanisme, etc.) et tous les domaines des entreprises, a été invité à définir les actions qu'il s'engage à réaliser. Le Département a défini **sa feuille de route pour l'Eau** (février 2023) à partir de 5 orientations :

- 1) exemplarité du réseau routier et des voies vertes départementales,
- 2) exemplarité des bâtiments départementaux,
- 3) appui à la structuration des acteur-rices de l'eau,
- 4) soutien opérationnel aux acteur-rices pour la maîtrise foncière,
- 5) éco-conditionnalité des dispositifs d'équilibre des territoires.

Exemplarité

. Les ouvrages routiers de franchissement de cours d'eau peuvent constituer des obstacles à la continuité écologique, en empêchant la circulation de la faune, de la flore et des sédiments. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est essentielle pour tendre vers les objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixées par la Directive Européenne Cadre sur l'eau (DCE) ; de plus, pour certains cours d'eau, elle relève d'une obligation réglementaire.

Indicateurs de l'action départementale

. Surfaces acquises en moyenne annuelle sur la période 2019-22 au titre des ENS : 40 ha pour assurer la préservation d'habitats naturels et pour les ouvrir au public . La collectivité souhaite atteindre un objectif de 80 ha.

. Labellisation des ENS : 12 sites sont la propriété de collectivités ayant signé une convention de labellisation avec le Département pour une surface de 330 hectares.

. Usage du droit de préemption (voir la fiche Foncier), surfaces des zones de préemption (mai 2023) :

- . ENS pour le Département : 5 278 ha
- . ENS pour les collectivités locales : 330 ha
- . Milieux aquatiques pour les collectivités locales : 27 ha

Contribution aux ODD

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

15 	ODD15 PRÉSERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX EN LES EXPLOITANT DURABLEMENT, ..., ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES SOLS, METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE
--	---

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Élu.e.s référent.e.s : Franck Pichot en charge du Plan alimentaire départemental

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction éco-développement, service agriculture, eau, transitions.



Données clés

- . 57 cuisines gérées par le Département, 3 004 933 repas servis par le service de restauration collective des collèges du Département pendant l'année scolaire 2021-22. La dépense alimentaire correspondante est estimée à 4,4 M€ en 2020,
- . 93 698 repas ont été servis au self du RIA de Beauregard en 2021.

Le projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour :

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec une attention particulière concernant l'accessibilité financière ; ...

A partir de la mi-mandat : ...

- *Réorienter l'aide apportée aux associations d'aide alimentaire vers l'achat de produits frais, locaux ou bio en concertation avec celles-ci.*
- *Faire labelliser notre projet alimentaire départemental par l'Etat, objectif qui pourrait raisonnablement intervenir dans un horizon de 2 ans.*
- *Lutter activement contre le gaspillage, dans les collèges, les établissements médico-sociaux et les autres structures collectives en lien avec le Département.*
- *Tendre vers 50 % de produits à la fois bio et locaux dans les restaurants scolaires des collèges.*

Parties Prenantes

- . Collégiens, parents d'élèves et communauté éducative
- . Equipes de cuisine et gestionnaires des EPLE
- . Collectivités locales
- . Exploitants agricoles
- . Publics vulnérables
- . Services de l'Etat

Enjeu budgétaire dans les politiques départementales

Le projet alimentaire est doté d'un budget spécifique de 275 K€ en fonctionnement et 150 K€ en investissement a été voté au BP 2023.

Lancement de la démarche

La décision de construire un projet alimentaire territorial (PAT) pour déployer cette démarche à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine a été actée par l'Assemblée départementale en novembre 2022.

4 grandes orientations ont été définies, et complétées d'une approche transversale sur les leviers communs : observatoire, formation, gouvernance, financements.

- 1 : accompagner le changement de pratiques alimentaires au sein des restaurations collectives rattachées au Département (collèges, établissements sociaux et médico sociaux, restaurant administratif...)

2 : accompagner le changement des pratiques alimentaires notamment auprès des publics fragiles (en renforçant la coopération pour la solidarité alimentaire et en agissant pour la santé publique),

3 : poursuivre le soutien à une agriculture durable, viable économiquement et ancrée sur son territoire, articulée en cohérence avec la politique départementale de l'eau

4 : mobiliser le territoire breillien : encourager, soutenir et accompagner les initiatives locales portées notamment par les EPCI.

Lors de la session du BP2023, le budget du PAT et ses lignes directrices ont été précisées :

Accélérer les changements dans les collèges publics

. Engager une étude organisationnelle des achats alimentaires des collèges pour adapter les processus d'achats aux exigences de la Loi, et aux attentes sociétales et des personnels de restauration

. Tester un accompagnement approfondi auprès de 2 collèges pour tendre vers 100 % de produits durables et locaux

. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des collèges sur le gaspillage alimentaire pour couvrir la totalité des établissements dans les 3 ans.

Au cours de la période 2020-23, 18 collèges ont été rencontrés dans le cadre d'un programme diagnostic / plan d'action / accompagnement. Une dizaine ont mis en place un plan d'action et se sont engagés dans un accompagnement.

Développer la structuration de l'offre de produits locaux de qualité

En s'inspirant des démarches locales innovantes, ouvrir une réflexion sur l'adhésion départementale aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif de distribution de produits alimentaires du territoire breillien (SCIC Terres de Sources, SCIC Manger Bio).

Rapprocher la production locale et l'aide alimentaire en renforçant le lien avec les associations d'aide alimentaire partenaires du Département auprès des personnes vulnérables.

Deux études lancées en 2023 pour anticiper les changements de pratiques

Tester le 100% bio et local auprès de deux établissements

Pour avancer vers l'objectif de généraliser (jusqu'à 100%) les approvisionnements en produits bio et locaux et la cuisine faite maison (BLFM), une expérimentation d'accompagnement approfondi de deux cuisines de collèges a débuté en septembre 2023 (avec un décalage pour l'un de deux sites, durée prévue : 12 mois). 2 nouveaux établissements pourraient être mobilisés en 2024.

Programme :

1 : Réaliser l'état des lieux (diagnostic 360° du service de restauration : organisation, approvisionnements, modes opératoires, équipements, budget, etc.) avec l'immersion d'un intervenant pendant 1 semaine

2 : Mettre à niveau les prérequis : plan alimentaire, menus, approvisionnements et marchés, formation, communication et être en immersion sur site pendant 1 semaine

3 : Rédiger le bilan et le plan d'action, accompagner vers la certification

4 : Restituer le bilan du dispositif

Mieux connaître les approvisionnements des collèges publics

Il s'agit d'établir un diagnostic global du service de restauration des 57 collèges rattachés au Département, afin d'améliorer la connaissance des achats de denrées alimentaires des établissements, de leurs pratiques, de leurs difficultés et de leurs attentes, des outils et des moyens à leur disposition. Et dans un second temps de rechercher les voies d'amélioration pour satisfaire les objectifs de la loi Egalim, et de préparer un plan de mise en œuvre.

Des actions plus nombreuses dans le travail social collectif

En partant des gestes du quotidien pour la préparation, et le partage du repas, pour rompre l'isolement, développer le lien parents-enfants, l'éducation alimentaire, l'alimentation thérapeutique : goûters-maison, pique-niques équilibrés, desserts sans sucre ajouté ou encore recettes autour des produits délaissés.

Gouvernance : 1) interne : élu délégataire

2) création et installation du **Comité consultatif de gouvernance alimentaire** (CCGA) le 23 mai 2023, dont la finalité sera de valider les objectifs partagés et suivre le plan d'actions.

Cette nouvelle instance souhaite rassembler toutes les parties prenantes du système alimentaire : élu.es départementaux.ales et représentants des collectivités qui portent ou souhaitent porter un projet alimentaire territorial, organismes professionnels agricoles, représentant.es des établissements partenaires du Département dans le domaine des solidarités (handicap, ASE, EHPAD), des associations et des consommateurs ainsi que les services de l'Etat.

Le travail du CCGA est organisé en groupes de travail thématiques, les deux premiers ont démarré leurs travaux dès le mois de septembre :

Attractivité des métiers de la restauration collective

Vulnérabilités alimentaires

Voir la fiche précarité alimentaire

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Importance de la dimension participative dans la gouvernance du projet alimentaire

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable



ODD2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

VULNERABILITES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Élue référente : Caroline Roger-Moigneu, vice-présidente en charge de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté, des gens du voyage. Anne-Françoise Courteille Vice-Présidente déléguée à la protection de l'enfance et à la prévention – Armelle Billard Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées.

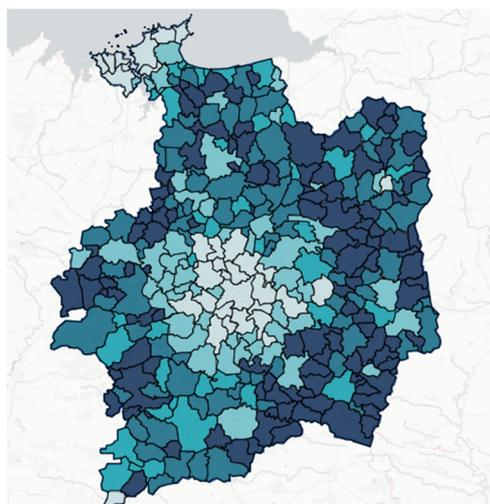
Services référents : pôle solidarités humaines, direction lutte contre les exclusions,



Précarité énergétique

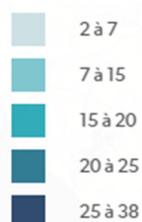
En Ille-et-Vilaine (résultats provisoires du diagnostic participatif de la précarité énergétique données Energie demain, juillet 2023) :

- . 52 400 ménages breilliens sont en précarité énergétique logement, soit 11% des ménages du territoire,
- . Le taux d'effort énergétique (dépense énergétique du logement / revenu) moyen des ménages en précarité est de 12,6% sur le territoire (il y a précarité énergétique si le TEE devient supérieur à 8 % dans les 3 premiers déciles : 30% de la population classée selon ses revenus). En comparaison, le taux d'effort énergétique moyen du territoire est de 5,7%.



Part des ménages en précarité énergétique (%)

Source : Enerter Précarité 2022 (Énergies Demain) ;
Périmètre : résidences principales, hors étudiants



Cela concerne :

- . 41 600 ménages propriétaires occupants, soit 15% des propriétaires occupants,
- . 8 300 ménages locataires du parc privé, soit 8% des locataires du parc privé,
- . 2 500 ménages locataires du parc social, soit 4% des locataires du parc social.

. en 2022, 77 937 ménages ont été destinataires d'un chèque-énergie, soit 16,1% parmi l'ensemble des ménages breilliens (Drees)

Projet de mandature 2022-2028 : le Département se mobilise pour :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement de qualité et dont le coût global préserve le pouvoir de vivre des personnes et de s'y maintenir ;
- Agir pour maîtriser l'impact environnemental et énergétique du logement. / ...
- Intervenir massivement pour la rénovation énergétique de l'habitat pour 15 000 logements dans le

parc locatif social et dans le parc privé.

L'action du Département :

Dans le cadre des interventions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, le Département d'Ille-et-Vilaine entend construire une politique publique efficace, dotée d'une offre de service globale et harmonisée capable de lutter durablement contre la précarité énergétique liée au logement vécue par les Breilliens.

Pour mener à bien cet objectif politique, la collectivité souhaite conduire un diagnostic précis à la fois quantitatif et qualitatif à l'échelle du territoire départemental.

Précarité mobilité

Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour : ...

– Soutenir la mobilité de tous les Breilliens et Breilliennes, en particulier les plus éloignés et les plus dépendants de l'automobile comme mode de déplacement.

- Poursuivre l'accompagnement à la mobilité des personnes les plus éloignées et les plus vulnérables en renforçant nos dispositifs (aide au permis, soutien à l'achat et à la réparation de véhicules...)

L'action du Département

. Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

Le Département assure la gestion des crédits délégués par l'Etat (d'un montant de 256 000 €) pour soutenir le fonctionnement des plateformes de conseil en mobilité : 5 structures couvrent aujourd'hui 90% de l'Ille-et-Vilaine et apportent des services de mobilité (accès au permis de conduire, location de véhicules, ...) ainsi que du conseil en mobilité afin d'accueillir et de proposer un accompagnement personnalisé aux personnes les plus éloignées de la mobilité et de l'emploi. En 2022, 895 personnes ont été accueillies sur ses plateformes, dont 300 allocataires du RSA.

L'objectif est de compléter l'offre pour couvrir l'intégralité du territoire.

. En 2022, dans le cadre de l'appel à projet « Actions innovantes mobilité » le Département a soutenu 19 actions mobilités sur les territoires pour une participation globale de 100 000 €, concernant au moins partiellement les jeunes et/ou les bénéficiaires du RSA, et pour le développement de services d'autopartage, de covoiturage solidaire, de flottes de véhicules de prêt (vélos à assistance électrique, scooters électriques notamment).

. Le Département soutient l'association Ehop depuis sa création en 2002 ; son objectif est de développer le covoiturage notamment sur le trajet domicile-travail en mettant en relation covoitureurs et covoiturés et en développant des partenariats avec les acteurs du territoire. En 2016, Ehop a créé 'Ehop Solidaires' pour développer des solutions spécifiques dans le domaine du travail et de la formation et faire en sorte que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

Précarité alimentaire

Le projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour :

– Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec une attention particulière concernant l'accessibilité financière ; ...

Et, à partir de la mi-mandat, de : ...

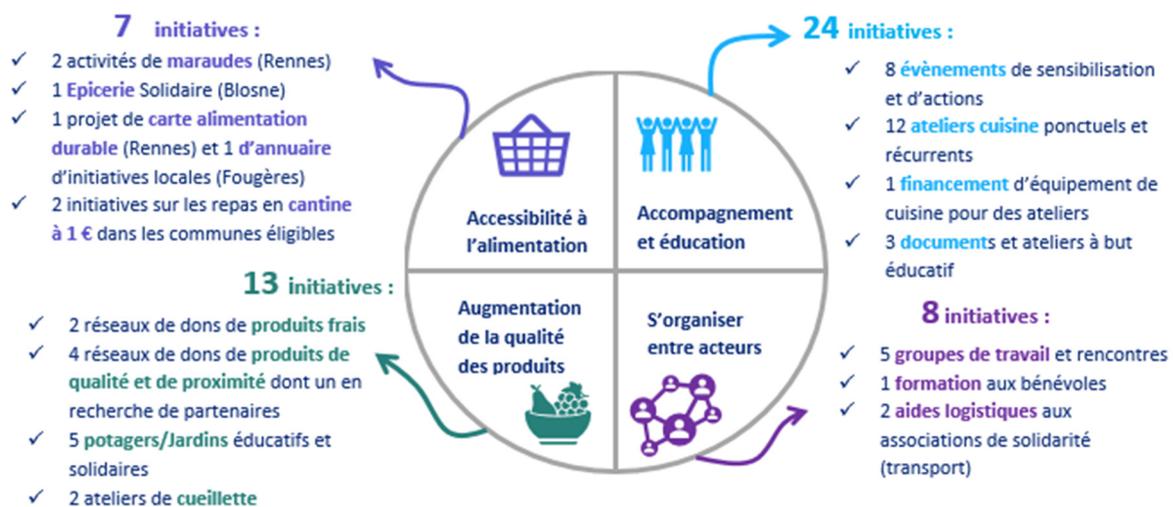
- Réorienter l'aide apportée aux associations d'aide alimentaire vers l'achat de produits frais, locaux ou bio en concertation avec celles-ci

L'action du Département :

Le Département développe un projet alimentaire à l'échelle de son territoire, qui compte parmi ses orientations l'accompagnement des publics fragiles dans leur fourniture et leurs pratiques alimentaires (volet justice sociale), doté depuis mai 2023 d'un Comité consultatif de gouvernance alimentaire. Ce comité s'est organisé en groupes de travail thématiques dont l'un est dédié à la précarité alimentaire ; il rassemble des représentants des associations d'aide alimentaire, de collectivités, de pôles ESS, de la chambre d'agriculture, et de la Draaf. Ce groupe « Vulnérabilités alimentaires » a tenu sa première réunion le 12 septembre 2023.

Partage d'expériences inspirantes du GT « Vulnérabilités alimentaires »

53 initiatives ont été recueillies et classées en 4 thématiques avec pour objectif de faire ressortir des pistes d'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire :



De ce premier retour d'expérience émergent des tendances explicatives des facteurs de succès et des difficultés persistantes de l'aide alimentaire en Ille-et-Vilaine :

Retours positifs : quelles actions ont-elles été des réussites ? Pourquoi ?

. Les réseaux de dons de produits frais et/ou de proximité, des circuits courts et les potagers permettent de fournir partiellement les associations d'aide alimentaire en légumes.

. Les initiatives fondées sur une logique de partenariat, de travail en commun et de coordination impliquant les acteurs locaux ont plus de chance d'être des réussites.

. Les publics sont impliqués et sensibilisés quand ils sont accompagnés et intégrés et quand les actions répondent à un véritable besoin (ex : permanence diététique).

Retours négatifs : quelles actions ont été des échecs ?

. Il y a une forte augmentation des besoins et de la fréquentation des associations de solidarité. Celles-ci ne peuvent ni fournir, ni accompagner les publics comme elles le voudraient.

. Certaines personnes en situation de grande précarité n'osent pas participer à certaines actions, événements de sensibilisation et d'actions, qui ne semblent pas adaptées.

- . Les initiatives visant la fourniture de produits frais et de qualité se heurtent à des difficultés logistiques et économiques : les coûts d'achats sont trop élevés, la collecte est chronophage ou impossible (produits disponibles trop éloignés, en trop petite quantité ...)
- . Il y a un manque de bénévoles dans les associations et de salariés dans les structures professionnelles, à relier avec le manque de temps chez les acteurs concernés et d'argent : financements accordés sur du court terme, inflation.
- . Sans accompagnement, certaines personnes ne sont pas à même d'accepter les produits frais.

De premières propositions ont pu être formulées.

Une deuxième réunion du groupe de travail est prévue avant la fin de l'année en novembre, orientée sur les sujets suivants :

- . Les achats de produits frais, de qualité et de proximité,
- . le renforcement de la coopération avec les associations de solidarités.

	<p>ODD2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE</p>
	<p>ODD7 GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNE, A UN COUT ABORDABLE</p>
	<p>ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE</p>

Transition écologique des établissements sociaux

L'Appel à candidatures Développement durable à destination des établissements sociaux et médicosociaux est structuré selon 3 axes :

1 : le soutien des démarches d'amélioration globales,

Pour une mission d'accompagnement orientée vers le management de l'établissement, les politiques d'achat, de gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

2 : le soutien des démarches d'alimentation responsable

Diagnostic des achats, aide à l'acquisition de matériel, formation des équipes.

3 : le soutien aux projets dans le domaine de la transition énergétique

- pour établir le diagnostic de l'établissement à travers un audit énergétique (consommations d'énergie, état thermique du bâtiment, opportunité d'implanter des énergies renouvelables), définir une politique énergétique.

- pour aider les établissements à réaliser des travaux ambitieux de rénovation énergétique.

2022 : Le 4ème Appel à candidatures a pour la première fois intégré un volet « aide aux travaux de rénovation énergétique » : 56 établissements ont été accompagnés

2023 : Lancement du 5ème Appel à candidatures sur les mêmes modalités qu'en 2022

Depuis la mise en place de cet appel à candidatures, 87 établissements ont été soutenus par le Département pour un montant total de 3 890 216 €.

Le montant concernant l'aide pour les travaux de rénovation énergétique en 2022 était de 3 199 423 €. En 2022, l'Agence Régionale de Santé (ARS Bretagne) a abondé de 102 468 € pour la réalisation d'audits énergétique.

LE SCHEMA DE LA LECTURE PUBLIQUE 2023-28

Élu référent : Denez Marchand (vice président délégué à la culture, à la promotion des langues de Bretagne et à la lecture publique)

Services référents : pôle égalité éducation citoyenneté, direction Archives départementales, service Médiathèque départementale (siège et antennes de Bécherel, Fougères, Vitré, Rennes, Pipriac)



Le schéma a été adopté par une délibération par l'Assemblée départementale lors de sa réunion de juin 2023. C'est le 3^e schéma de développement de la lecture publique (2007, 2016-22, 2023-28) ; il définit les orientations politiques en 3 volets : bilan de la période précédente, réflexion sur le contexte, nouvelles orientations pour la période 2023-28.

Parties Prenantes

- . Collectivités territoriales partenaires : epci et personnels des collectivités,
- . Citoyens bénévoles collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Données clés du territoire

- . 295 établissements (2020)
- . 549 ETP dans les collectivités (2019)
- . 2 933 bénévoles (2021)
- . 2,5 millions d'entrées en 2019 dans les bibliothèques d'Ille-et-Vilaine

Enjeu budgétaire de la lecture publique dans les politiques départementales

Données du compte administratif 2022 :

- . dépenses d'investissement : 1 059 358 € (subventions pour l'achat de mobilier et l'aménagement) ;
- . dépenses de fonctionnement : 450 675 € pour le fonctionnement de la Médiathèque et 78 800 € en subventions d'aide à l'emploi.

La compétence du Département :

La Médiathèque départementale remplit ses missions légales de bibliothèque départementale ; à ce titre elle exerce une activité de prêt de documents, de formation et d'ingénierie au service des bibliothèques des collectivités du territoire, et d'observatoire territorial de la lecture publique. Elle a notamment pour missions de :

- 1) renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ,
- 2) favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales,
- 3) proposer des collections et des services aux bibliothèques territoriales et, le cas échéant, directement au public ;
- 4) contribuer à la formation des agents et des bénévoles,
- 5) élaborer un schéma de développement de la lecture publique.

Le bilan du schéma 2016-22

Une **évaluation interne** du programme d'action a été réalisée par les services de la médiathèque ainsi qu'un bilan des partenariats, dans le respect du référentiel d'évaluation (jeu d'indicateurs) national.

Le Schéma actualise le diagnostic de la lecture publique sur le territoire Breillien, notamment les structures : 295 bibliothèques (en 2020) maillent le territoire. Ce maillage actuel est considéré comme satisfaisant à l'exception de quelques rares situations.

17 réseaux animent cette activité, ils agissent autour de projets partagés mais aussi de la participation d'acteurs (élus, salariés, bénévoles, usagers) et la mise en place d'outils communs. Les professionnels.les employé.es dans les bibliothèques représentent 549 emplois en 2019 (1 emploi pour 1 840 habitants). Les réseaux de bibliothèques sont coordonnés par des professionnels.les représentant 21 ETP. Près de 3 000 bénévoles complètent ce dispositif.

Le Département déploie 5 antennes départementales décentralisées, à Rennes, Bécherel, Fougères, Pipriac, et Vitré.

En 2019, plus de 2,5 millions d'entrées ont été comptabilisées dans les bibliothèques Breilliennes (soit 256 pour 100 habitants).

Les constats

1) Le réseau des bibliothèques Breilliennes s'est structuré et ses moyens ont progressé en élargissant l'offre de proximité. Avec la participation du Département, en 5 ans :

- . 12 nouvelles bibliothèques ont été créées et 31 agrandies ou rénovées,
- . des postes de coordination de réseaux de bibliothèques ont été créés.

2) Une meilleure attractivité :

- . avec un taux de 23 % d'usagers actifs, la fréquentation des bibliothèques Breilliennes est de bon niveau (meilleure que la moyenne nationale : 13%),
- . grâce à l'effort des collectivités, aujourd'hui 135 bibliothèques proposent une inscription gratuite, la moyenne des horaires d'ouverture hebdomadaire augmente (de 10,7 h en 2015 à 12 h par semaine en 2019), mais reste inférieure à la moyenne nationale (15 h).

3) Des partenariats s'organisent avec les écoles ainsi que les collèges.

L'intervention du Département

Le montant cumulé des aides départementales entre 2016 et 2021 est de 3 931 520,59 €.

Le poste le plus important concerne les constructions de bâtiments et l'acquisition de mobilier (60% du total). Viennent ensuite les achats de documents (livres, cd, dvd, fonds multimédia, ressources numériques, fonds spécifiques...). 43 agents du Département sont à la disposition des territoires.

Le nouveau Schéma 2023-28

De nouvelles orientations facilitées par :

- . une évolution législative : la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 qui actualise les compétences des acteurs publics.
- . le projet de mandature 2022-28 porte un enjeu fort de transformation sociale et de prise en compte du développement durable.

La concertation

Une étape importante le 7 juillet 2022 : une journée sur le thème des « bibliothèques durables » a été organisée à l'initiative de la Médiathèque-Départementale, qui a rassemblé 70 participants des réseaux territoriaux. Elle a rapproché la sensibilisation des professionnels et le partage des initiatives en faveur de l'Agenda2030 et de l'action climatique. A partir des attentes exprimées elle a ainsi permis de faire émerger deux orientations fortes :

- . poursuivre les actions de consolidation et de structuration du réseau,
- . sur le territoire, renforcer l'accompagnement aux enjeux du développement durable et les 17 ODD de l'Agenda2030.

Nouvelles orientations pour la lecture publique

- . Renouveler le cadre 2023-28 de convention des partenariats pour le développement de la lecture publique.

- . Contribuer au développement durable du territoire en s'inspirant de l'Agenda2030 , notamment pour la réduction des inégalités, et la prise en compte des enjeux environnementaux.
- . Poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur l'Agenda 2030, en privilegiant la réduction des inégalités dans une démarche proactive vers les publics prioritaires, avec une meilleure prise en compte des dimensions environnementales. En mobilisant notamment :
 - . L'accompagnement autour du handicap en bibliothèque et les services aux publics prioritaires (publics éloignés de la lecture, allophones, en insertion, seniors, petite enfance et adolescence)
 - . La promotion de l'innovation et de la participation citoyenne
 - . La promotion des droits culturels et la contribution au schéma de promotion des langues de Bretagne
 - . Le soutien à la médiation scientifique
- . Consolider la structuration du territoire et soutenir les coopérations existantes entre bibliothèques en intégrant les éléments de démarche 'Accélérer les Transitions' 2023-2028. Notamment :
 - . en accompagnant l'élaboration des schémas de développement de la lecture publique sur les territoires,
 - . en intégrant les enjeux environnementaux dans le conseil technique aux constructions, rénovations, extensions des bâtiments,
 - . par le soutien à l'emploi en bibliothèque, en élargissant le dispositif existant aux communes de moins de 3 000 habitants.

Plan opérationnel : un programme en 10 actions

- 1) Accompagner l'appropriation du schéma auprès des agents de la médiathèque départementale
- 2) Sensibiliser les équipes des bibliothèques du réseau départemental aux enjeux du développement durable
- 3) Déploiement de la contractualisation entre le Département et les territoires
- 4) Ecrire une feuille de route pluriannuelle pour la Médiathèque départementale définissant les priorités de l'accompagnement des territoires réalisé par les antennes pour la mise en œuvre des objectifs inscrits dans les conventions, ainsi que les priorités des expertises transversales.
- 5) Réduire l'empreinte environnementale des formations de la Médiathèque
- 6) Contribuer à la transition bas carbone de la Collectivité
- 7) Adapter la politique documentaire concertée, en intégrant les ODD dans les orientations, et en accentuant la concertation avec les bibliothèques
- 8) Circuit du document de la médiathèque départementale
- 9) Développer le suivi des activités de la médiathèque et maintenir l'actualisation des données de la lecture publique
- 10) Evaluer le schéma

Gouvernance : Elu délégué

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Démarche partenariale : collectivités et epci,
 Démarche participative en lien avec les citoyens bénévoles
 Concertation/consultation des partenaires pour renouveler le dispositif

Perspectives

L'Agenda2030 cadre inspirant l'action de terrain et la préparation des conventions à signer en 2024.

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p><i>ODD4 ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE</i></p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p><i>ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE</i></p>